



République française

Commune de Vaux-en-Velin

Procès verbal

Séance du 10 juillet 2023 à 19H

Date de convocation du conseil municipal le 3 juillet 2023



ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023 À 19H

Ordre du jour

1 - Communication sur Activ'été.....	6
2 - Communication Ad'AP.....	13
3 - Cité éducative : appel à projet pour soutenir les parcours.....	19
4 - Cité éducative - dispositif des collégiens exclus.....	27
5 - Biennale de la danse 2023 - subvention à la compagnie Kadia Faroux.....	31
6 - Convention de partenariat entre la Ville et le festival Woodstower.....	35
7 - Rapport 2021 de la gestion des déchets.....	40
8 - Rapport 2021 sur l'eau.....	47
9 - Installation d'une station de mesure du niveau sonore du trafic aérien de l'aérodrome de Lyon-Bron sur le toit de la Bibliothèque Chassine.....	50
10 - Gratuité pour manifestations exceptionnelles - Journées européennes du Patrimoine 2023...53	
11 - Conventions 2023 Plan de Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.....	56
12 - Appel à projets 2023 Plan de Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. .58	

La séance est ouverte à 19 heures 09 sous la présidence de Mme Geoffroy, Maire de Vaulx-en-Velin.

Mme GEOFFROY.- Bonsoir à toutes et à tous, je vous propose que nous commençons le conseil municipal en procédant à l'appel.

(Mme Lakéhal procède à l'appel nominal.)

Membres présents à la séance :

Hélène **GEOFFROY**, Kaoutar **DAHOU**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**,
Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**,
Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**,
Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**, Régis **DUVERT**, Yvette **JANIN**, Liliane **GILET-BADIOU**,
Véronique **STAGNOLI**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**,
Abdoulaye **SOW**, Monique **MARTINEZ**, David **LAÏB**, Christine **BERTIN**, Richard **MARION**, Ange
VIDAL.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Stéphane **GOMEZ** à Hélène **GEOFFROY**,
Matthieu **FISCHER** à Nassima **KAOUAH**, Ahmed **CHEKHAB** à Michel **ROCHER**,
Joëlle **GIANNETTI** à Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Éric-Jean **BAGES-LIMOGE** à Abdoulaye
SOW, Dehbia **DJERBIB** à Muriel **LECERF**, Frédéric **KIZILDAG** à Nadia **LAKEHAL**.

Absents excusés : Bernard **RIAS**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Carlos **PEREIRA**,
Mustapha **USTA**, Maoulida **MMADI**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**.

Mme GEOFFROY.- Le quorum étant atteint, je vous propose de voter l'appel avec nos boîtiers afin de vérifier leur fonctionnement avant de commencer le conseil municipal.

- **Désignation du secrétaire de séance**

Je propose que Pierre Dussurgey soit à nouveau secrétaire de séance. J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition à cette nomination ?

Monsieur Pierre DUSSURGEY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

En introduction du conseil municipal, je souhaite revenir sur les derniers jours qui viennent de s'écouler puisque, vous le savez, ce conseil municipal va nous permettre de finir l'examen des rapports que nous avons entamés, le 29 juin dernier. J'avais proposé de clore le conseil municipal avant la fin de l'examen des rapports parce que des événements se déroulaient dans la Ville, notamment au Mas du Taureau, qui nécessitaient ma présence pleine et entière notamment au centre de supervision urbaine de la ville afin que je puisse être en lien avec les services de l'État, particulièrement la préfecture.

Je souhaite vous donner quelques éléments sur ce qu'il s'est passé dans la Ville mais aussi sur ce que nous sommes en train de mettre en place avec les représentants de l'État. J'excuse le retard de Stéphane Gomez car il assiste en ce moment même à une réunion à la préfecture à laquelle je participais jusqu'à ce que je vous rejoigne ; les maires dont les villes ont connu un certain nombre d'événements au cours de cette semaine difficile pour le pays ont été conviés à cette réunion, à laquelle assistaient également le Procureur de la République, le Colonel de gendarmerie et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique qui nous ont fait un point sur la situation. Cela me permet de vous donner quelques éléments assez immédiats. La Préfète de région souhaitait avoir le retour des maires et aussi faire le point sur leurs demandes.

J'avais commencé à vous en parler le jeudi soir : des premiers tirs de mortiers importants ont eu lieu le mercredi, mais durant les nuits qui ont suivi, notre Ville a connu comme d'autres villes des tentatives d'intrusion ou d'attaques des équipements publics. Vous l'avez su, puisque nous étions ensemble, concernant la médiathèque ou le poste de police municipale. Grâce à l'intervention des forces de l'ordre, que je souhaite une fois de plus remercier, qui ont été extrêmement mobilisées, les équipements n'ont subi que des dégradations mineures, notamment des vitres brisées : médiathèque, poste de police municipale, Frachon et chantier de la piscine. Il n'y a rien que nous

ne soyons en capacité de réparer, ce que nous avons commencé à faire.

Je tiens également à saluer tous les agents municipaux qui ont été extrêmement mobilisés : les gardiens des équipements qui ont assuré une vigilance particulière pendant les nuits concernées, la police municipale, qui est intervenue en appui des forces de l'ordre lorsque cela lui était demandé, mais aussi pour protéger toute intrusion dans le poste de police municipale. Je veux saluer tous les agents qui ont sécurisé l'ensemble des équipements, qui ont passé une partie de leurs journées et de leurs soirées quand on pensait qu'il y avait une difficulté.

Il nous faut aussi condamner et regretter ces violences : un commerce en particulier a été attaqué au sud de la commune : le tabac, que nous avons contribué à sécuriser ensuite pour éviter qu'il soit de nouveau attaqué, même si tout ce qu'il contenait a été emporté par les émeutiers qui se sont transformés en pilleurs de commerces ; des outils de chantier ont été incendiés.

Nous avons demandé que les chantiers de la Ville soient sécurisés, les entreprises l'ont fait, en enlevant tout ce qui pouvait servir de projectiles. Nous avons travaillé avec les bailleurs et les copropriétés pour que les poubelles soient rentrées afin qu'elles ne servent pas, elles aussi, de combustibles.

Vous l'aurez compris, nous avons pris collectivement un ensemble de mesures, qui ont été déployées dans un temps que je qualifie de record. C'est pourquoi je tenais publiquement, dans cette enceinte, à remercier toutes les forces vives de la ville.

Je n'oublie pas les associations de la Ville que j'ai réunies le vendredi soir. Nous avons prévu une soirée des bénévoles dont nous avons changé le format pour que je puisse répondre à leurs questions mais aussi les solliciter à nouveau, puisque nous sollicitons beaucoup le tissu associatif. Je rappelle que la soirée des bénévoles était consacrée en partie aux remerciements pour leur mobilisation après la tragédie du 16 décembre dernier mais, de fait, nous avons beaucoup parlé au cours de cette soirée de ce que chacun pouvait faire à son échelle pour contribuer à apaiser la situation, notamment de demander aux plus jeunes de rester dans leurs familles, de ne pas se joindre à celles et ceux qui commettaient des exactions. Ce travail a été fort bien fait parce que nous avons vu la tension s'amenuiser au fil des nuits, comme cela a été le cas partout en France, j'ai pu observer que les jeunes étaient bien moins nombreux mais remplacés par des adultes plus déterminés à commettre des infractions, cela veut donc dire que les familles ont retenu leurs enfants. Je tiens à le dire parce qu'il s'engage un débat – que nous n'aurons pas ce soir - sur la question des familles et des mineurs qu'il nous faudra bien étayer dans notre ville.

Le procureur l'a confirmé devant les maires, je me permets donc de vous le dire : il y a eu un certain nombre de comparutions immédiates, dont la comparution immédiate de jeunes gens qui avaient tenté une attaque aux cocktails molotov sur la police municipale. Ils ont été sanctionnés et condamnés, la justice fait aussi son travail.

À l'instar des autres villes, il y a eu un rassemblement lundi dernier, 3 juillet, je remercie toutes celles et ceux qui y ont participé, d'autant plus que l'information a été donnée très tardivement dans la matinée, ce qui n'a pas empêché de mobiliser plus de 120 personnes sur le parvis de l'hôtel de ville. Stéphane Gomez et moi-même n'étions pas présents parce que nous étions à Paris au comité d'engagement de l'ANRU pour traiter les financements du quartier Sauveteurs Cervelières ; nous étions allés négocier des financements pour faire un traitement urbain des Sauveteurs Cervelières, ce qui montre qu'aucun sujet n'est abandonné et qu'aucune actualité n'en chasse une autre, et que nous restons mobilisés sur l'ensemble de la transformation de notre quartier.

Mme Dahoum a donc mené ce rassemblement et a pris la parole au nom de la Ville. Cette mobilisation a montré la solidarité dont font preuve les habitants et le fait que nous nous réassurons en étant rassemblés et dans une grande cohésion. Je tiens à le souligner, c'est la marque de notre ville.

Enfin, j'ai eu aussi quelques rencontres. Lors du conseil municipal, je vous annonçais une rencontre le 30 juin à Matignon, elle a eu lieu avec la Première ministre et plusieurs membres du gouvernement dont le ministre de la Ville, évidemment, et les maires très impliqués dans les discussions que nous avons, puisqu'il s'agissait initialement d'un comité interministériel des villes. J'y allais en tant que maire de Vaulx-en-Velin et co-vice-présidente du Conseil national des villes. Ce comité interministériel n'a évidemment pas parlé de nouvelles mesures mais a plutôt fait un

bilan des territoires touchés. Je tiens à dire que parmi les communes touchées, il n'y a pas que celles de la Politique de la Ville : sur les quelque 580 communes touchées par les violences urbaines, 170 n'ont pas de quartier en Politique de la Ville, ce qui veut dire que nous sommes sur un phénomène plus large que ce qui peut parfois être dit de façon réductrice dans les médias. Malgré tout, les maires présents ont réaffirmé l'importance de ne pas infléchir l'ambition sur la Politique de la Ville. Un rendez-vous nous a été donné en septembre pour un nouveau comité interministériel des villes qui pourraient permettre d'annoncer des mesures.

Enfin, j'ai été reçue avec plus de 200 maires, à l'Élysée, mardi. Cela a été un très long échange de près de 3h30 durant lequel les maires ont pu exprimer ce qu'ils avaient vécu. Certains ont vécu des violences particulièrement fortes, y compris personnelles, ce qui me permet de condamner à nouveau l'ensemble des attaques qui peuvent être faites vis-à-vis des élus, et leur dire notre solidarité. Parmi les expressions des maires, il y a eu beaucoup d'attentes vis-à-vis des politiques de l'État et des appréciations – je tiens à le dire - extrêmement divergentes sur l'analyse de la situation et sur les raisons qui avaient conduit à ce que nous en soyons là.

Le président de la République a conclu, avec justesse, qu'il n'y avait pas une synthèse possible de tous les propos tenus par les maires, qui étaient vraiment diffus, car nous avons tous vécu la même chose mais nos analyses sont différentes et les priorités à donner ne sont pas totalement les mêmes. Il a ouvert plusieurs chantiers en nous demandant de nous y pencher sur chaque territoire avec les services de l'État. La Ville va évidemment s'y engager et j'aurai l'occasion d'associer l'ensemble du conseil municipal à nos travaux, c'est-à-dire majorité et opposition, puisque le sujet est suffisamment important pour que nous partagions une analyse de la situation. Le président de la République nous a demandé de rendre nos réflexions à la rentrée. Chacun, pendant l'été, pourra réfléchir à ce qu'il pense être utile et nous nous retrouverons à la rentrée pour échanger sur l'ensemble des sujets et des chantiers.

Il me reste à vous dire, avant de rentrer dans le cœur du conseil municipal et dans l'ordre du jour, que nous avons maintenu nos activités de l'été. Je sais que des villes ont pu s'interroger, ce qui est légitime, nous avons fait le choix d'avoir le plus de présence humaine sur l'espace public considérant qu'il ne fallait pas priver tous les jeunes et leurs familles, qui ont subi les événements plus qu'ils ne les ont provoqués, d'un accès à des activités d'été.

Le programme d'activité, qui est le premier point à l'ordre du jour que nous présentera Michel Rocher, est donc maintenu. Il a d'ailleurs commencé la semaine dernière sur l'esplanade Jean-Jacques Rousseau avec les clubs sportifs et des manifestations qu'ont pu porter les associations et nous aurons, le 13 juillet, notre feu d'artifice, comme d'habitude.

Sachez que la Préfète de région a redit à la réunion à laquelle j'assistais tout à l'heure que des effectifs des forces de l'ordre seraient mobilisés pour cette période qui peut parfois être compliquée, indépendamment du moment que nous venons de connaître.

Le sujet n'est évidemment pas de dire que tout devient permis parce qu'il y a des forces de l'ordre, évidemment que non, mais je réitère cet appel à tous les acteurs de la Ville et aux familles pour redire combien ces activités d'été nous permettront, je l'espère, de continuer à apaiser le climat, d'offrir des perspectives à toutes celles et ceux qui ne partent pas en vacances. Nous aurons un 13 et un 14 juillet festifs, comme il se doit autour de la Fête Nationale, avant de rentrer dans le cœur de l'été.

Voilà ce que je voulais porter à votre connaissance de la façon la plus complète possible.

Nous aurons un échange à la rentrée qui nous permettra de porter des analyses qui pourront être conjointes ou pas, mais qui nourriront les remontées de la ville de Vaulx-en-Velin auprès du président de la République et de la Première ministre.

Je remercie à nouveau toutes celles et ceux qui ont contribué à ce que nous retrouvions le calme et l'apaisement dont ont besoin avant tout les habitants des quartiers populaires et les Vaudaises et les Vaudais.

Je vous propose que nous commencions l'ordre du jour du conseil municipal, tous les rapports qui nous restent ont des temps de parole et sont donc tous avec débat.

1 - COMMUNICATION SUR ACTIV'ÉTÉ

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Véronique **STAGNOLI** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; David **LAÏB** ; Richard **MARION** ; Ange **VIDAL** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Stéphane **GOMEZ** donne pouvoir à Hélène **GEOFFROY** ; Matthieu **FISCHER** donne pouvoir à Nassima **KAOUAH** ; Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Abdoulaye **SOW** ; Dehbia **DJERBIB** donne pouvoir à Muriel **LECERF** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**

Absent(e) :

Bernard **RIAS** ; Nacera **ALLEM** ; Nordine **GASMI** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Monsieur ROCHER

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la municipalité développe des activités l'été à destination de l'ensemble des jeunes et des familles et plus particulièrement de celles et ceux qui ne partent pas pendant la période estivale. Elle bénéficie dans ce cadre précis du soutien de l'Etat et de la Métropole de Lyon.

Aussi, au travers du programme « Activ'Eté », la municipalité propose un programme diversifié pour tous les âges de la vie et pour toutes les familles et contribue à ce que la période estivale soit pour chacune et chacun un temps de construction et d'épanouissement.

Avec « Activ'Eté », les habitants de notre ville ont l'occasion de découvrir ou pratiquer des sports, des loisirs, des activités culturelles et artistiques et de partager des moments familiaux et de rencontres.

En 2022, plus de 72 860 visiteurs cumulés ont fréquenté les trois principaux sites (parc Elsa Triolet, plateau Rousseau et stade Aubert). Cette fréquentation très dynamique montre que la Ville répond à l'attente des habitants. Il convient d'ajouter l'ensemble des personnes présentes sur les autres activités proposées, notamment en cœur de quartier, sur l'ensemble de la période.

La présente communication vise à préciser les grandes lignes de l'édition 2023.

1. Des activités multi-sites et diversifiées

La programmation 2023 ambitionne une nouvelle fois de répondre aux besoins de loisirs multiples et de proximité, et plus précisément aux objectifs suivants :

- proposer une offre de loisirs large, équitable et sur l'ensemble de l'été (fin juin / fin août) ;
- favoriser l'accès à des activités diverses et variées (sportives, culturelles, artistiques, de loisirs...) sur les différents temps de la journée ;
- aller vers tous les habitants et notamment ceux et celles qui ne partent pas en vacances; créer des moments de rencontres et d'échanges entre les publics issus des différents quartiers de la ville ;

- aller à la rencontre des jeunes et favoriser leur accès à l'ensemble des activités proposées ;
- animer les espaces publics et favoriser la médiation sociale ainsi que la tranquillité publique.

Cette année deux nouvelles thématiques seront plus particulièrement investies sur la période estivale :

- la convivialité et le partage au cœur de l'été : en effet, dans un contexte international, national et local pesant, il s'agit de favoriser les moments de rencontres, de liens et de partages ;
- la citoyenneté et l'engagement des enfants et des jeunes : 2023 est une année avec des perspectives fortes autour de la place des jeunes telles que les assises de la jeunesse et le conseil des enfants et des jeunes d'ici la fin de l'année. Il s'agit de donner la parole aux enfants et aux jeunes dans un cadre estival afin d'alimenter cette démarche.

2. Le fonctionnement du dispositif

Construite dans une dynamique transversale et partenariale, une offre d'activités variées sera déployée du 21 juin au 31 août 2023 sur l'ensemble de la commune à destination d'un large public.

Des temps et activités clefs sont particulièrement développées autour de trois sites et périodes :

- quatre semaines au nord de la commune, au parc Elsa Triolet (du 7 au 29 juillet 2023) ;
- huit semaines au centre-ville, sur le plateau Rousseau (du 10 juillet au 12 août) en partenariat avec l'Office Municipal des Sports (OMS), la Métropole de Lyon (Métropole Vacances Sportives) et l'État ;
- deux semaines au sud, au stade Aubert (du 2 au 15 août 2023).

3. L'organisation pour l'année 2023

3.1 Les sites Elsa Triolet et Édouard Aubert :

- au parc Elsa Triolet du 7 au 29 juillet 2023 ;
- au stade Aubert du 2 au 15 août 2023.

Pour répondre à la diversité des publics, différents univers seront notamment construits sur Elsa Triolet et le stade Aubert : un espace détente ; un espace ludique (bassin aquatique, jeux, structures gonflables), un espace sportif (sports collectifs ou individuels). L'esprit « camping » sera mis en avant avec des animations programmées type tournoi de ping pong ou autre.

Les journées s'articulent de la manière suivante :

- toutes les matinées du mardi au jeudi de 10h à 12h pour les différents accueils de loisirs municipaux ou associatifs du territoire ;
- une ouverture de 16h à 20h du lundi au samedi pour les familles et les jeunes ;
- les mardis, mercredis et jeudis de 10h à 12h, le service Petite Enfance en association avec le Programme de Réussite Éducative (PRE) et le service Santé proposera aux tout-petits (0-6 ans) et leurs familles des activités de prévention, de détente, de loisirs et d'échanges entre parents et professionnels.

3.2 Le plateau Rousseau en partenariat avec la Métropole, l'OMS et l'Etat

Le dispositif « Métropole Vacances Sportives », proposé et financé par la Métropole de Lyon, a trouvé une traduction opérationnelle sur le territoire communal grâce à l'implication de l'OMS et

des clubs sportifs locaux sur le plateau Rousseau en centre-ville. L'État finance également cette action permettant d'étendre la durée du dispositif, le dispositif se tiendra du 7 juillet au 31 août 2023. Les clubs sportifs proposeront ainsi des activités de 19h00 à 23h00 à destination des 11 ans et plus.

3.3 L'amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap

La démarche inclusive entamée par la Ville est prolongée cet été à travers de :

- la sensibilisation et la formation des agents municipaux mobilisés sur Activ'été ainsi que des agents vacataires recrutés ;
- l'intégration dans le marché des activités développées sur les sites E. Triolet et E. Aubert de modalités de prise en charge des personnes en situation de handicap, notamment pour la piscine (lève-personne, déambulateur aquatique, etc.) et pour les structures gonflables ;
- une communication accessible avec un flyer en FALC (Facile A Lire et Comprendre)
- l'accessibilité facilitée aux buvettes sur les sites Activ 'été ;
- plus largement, la coopération renforcée avec les associations mobilisées sur cet enjeu, avec comme objectif de continuer à renforcer l'accessibilité de l'évènement (logistique, communication ..).

3.4 La reconduction de l'accueil en soirée dans les équipements sportifs municipaux

La Ville ouvrira de nouveau cette année trois gymnases (deux au Nord et un au sud), trois soirs dans la semaine (les mercredis, jeudis et vendredis), de mi-juillet à mi-août. Cet accueil à destination des 14-25 ans a connu un très fort succès en 2022 avec 1336 jeunes qui ont pu pratiquer une activité sportive sur ces 36 ouvertures. Il est important de souligner que cette action s'inscrit également dans une démarche de prévention et de renforcement de la tranquillité publique en soirée sur notre commune.

Le dispositif A Vaulx Cross se poursuivra également cet été. Pour rappel, en 2022, A Vaulx Cross a permis à 113 jeunes vaudais, d'en moyenne 16 ans, provenant des différents quartiers de notre commune, de découvrir le motocross en toute sécurité. Ce dispositif est reconduit depuis avril 2023 et une sortie sur circuit quotidienne est prévue cet été.

4. Une offre diversifiée à destination de la Jeunesse :

Concernant l'organisation de l'été 2023, les actions se répartiront de la manière suivante :

- chantiers été ;
- accueil en soirée ;
- accueil de loisirs ;
- accueil des jeunes ;
- animation hors les murs ;
- animations culturelles de proximité.

Le but est de permettre l'accès aux loisirs à tous les jeunes vaudais de 11 à 25 ans, avec des tarifs adaptés basés sur le coefficient familial, mais aussi de proposer une première activité professionnelle aux plus jeunes.

4-1 Les chantiers d'été

Les chantiers d'été s'adressent prioritairement aux jeunes âgés de 16 à 18 ans et durent cinq jours, entre début juillet et fin août. A la rentrée, les participants reçoivent une indemnisation de 105 € ainsi que 50 € en chèque vacances.

Ce sont généralement des chantiers d'embellissement, de remise en peinture avec les bailleurs sociaux et de soutien aux services municipaux (par exemple la campagne de prévention buccodentaire du service santé, l'entretien des écoles, etc.)

4-2 Les accueils en soirée

Ils se dérouleront du 17 juillet au 10 août de 18h à 23h auprès de jeunes âgés de 16 à 25 ans. Ils auront lieu les mardis, mercredis et jeudis soir jusqu'à minuit sur l'espace Malval et l'espace Carco, animés par les professionnels du service jeunesse et les médiateurs sociaux du territoire.

L'objectif est de faciliter l'accès aux droits de nos jeunes et de les mettre en lien avec différents partenaires et organismes en abordant notamment :

- l'accès à l'emploi : chantier éducatif avec les bailleurs sociaux, ateliers CV, lettre de motivation et simulation d'entretien, en lien avec la Mission Locale et les autres partenaires de l'insertion ;
- l'accès aux loisirs : sorties culturelles, soirées concert, élaboration de mini-séjours en bord de mer dans le cadre du dispositif hors la ville par exemple ;
- l'accès à la santé : atelier d'échange sur les conduites à risque, avec notamment le service santé de la Ville ;
- l'engagement citoyen : l'accompagnement à la création d'associations de jeunes (...).

4-3 Les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs proposent des animations culturelles, sportives et ludiques, tout au long des quatre semaines de fonctionnement, de mi-juillet à début août. Celles-ci concernent les 11 à 17 ans, avec seize jeunes par pôle d'animation :

- le pôle Cachin pour le quartier du Village du 10 au 28 juillet ;
- le pôle Verchères pour les quartiers Est et le centre-ville du 10 au 28 juillet ;
- le pôle Carmagnole pour les quartiers Sud du 10 au 28 juillet.
- le pôle du grand Mas du 10 au 28 juillet ;

Un séjour d'une semaine par pôle sera organisé du 31 juillet au 4 août.

L'objectif est essentiellement l'égalité d'accès aux loisirs mais également l'autonomie et l'émancipation de ces jeunes.

4-4 Les accueils jeunes

Les accueils des jeunes concernent les plus de 14 ans et proposent une offre distincte des structures de loisirs traditionnelles. Douze jeunes pourront être accueillis en parallèle afin de créer du lien et de mettre en place des projets jeunes.

Ces jeunes seront accueillis sur trois semaines du 10 au 28 juillet sur tous les pôles d'animation.

Cet accueil permet de toucher les jeunes les plus éloignés de nos activités dans les différents quartiers de la commune. Leur sont proposées des animations de proximité afin de leur permettre de travailler sur des projets jeunes à plus ou moins long terme.

4-5 Les animations hors les murs

Ce dispositif qui se déroulera du 17 juillet au 10 août, permettra à tous les publics présents sur un territoire de bénéficier d'animations sportives et ludiques, en proximité.

Les équipes formées chacune de trois animateurs nomades se déplaceront de 10h à 12h puis de 16h à 20h dans tous les quartiers, également les plus éloignés des structures d'animation, en lien avec les habitants et les associations locales.

5. Une offre culturelle sur toute la période estivale, incluant l'ouverture du Planétarium

Durant toute la période estivale, des animations culturelles sont proposées à destination des jeunes et des familles ; des spectacles et ateliers.

5-1. Les séances de Cinéma Plein Air

Sept séances de cinéma plein air viendront rythmer l'été sur l'ensemble du territoire, elles sont co-portées par les centres sociaux Grand Vire, Peyri, Lévy, l'Atelier de Vinci et l'OMS :

- jeudi 6 juillet 2023 à 21h30 au Parc François Mitterrand « Les bads Guys » ;
- vendredi 7 juillet 2023 à 21h30 au Stade Aubert -Allée du Stade « L'ascension » ;
- jeudi 20 juillet 2023 à 21h30 sur la Place Simone de Beauvoir «The Batman » ;
- vendredi 21 juillet 2023 à 21h30 au Stade but en Or - Avenue Jean Moulin « Aladin » ;
- jeudi 27 juillet 2023 à 21h30 Atelier Léonard de Vinci « Mort sur le Nil » ;
- jeudi 3 août 2023 à 21h30 sur le Plateau Rousseau « La méthode Williams » ;
- jeudi 10 août 2023 à 21h30 sur le Plateau Rousseau « One Piece Red – Film ».

5-2. Le réseau de lecture publique

Les bibliothèques seront ouvertes avec des horaires adaptées pour cet été.

L'atelier Léonard de Vinci sera ouvert les matins du mardi au samedi, les mercredis de 17h à 19h et proposera des activités hors les murs les jeudis après-midi en juillet et août. Contrairement en 2022, il n'y aura pas d'interruption en août.

La Fête de l'Atelier aura lieu le samedi 1^{er} juillet de 15h à 20h.

5-3. L'école des Arts

La fête de l'école des arts aura lieu du 26 juin au 1er juillet (concerts, spectacles, ...)

La fermeture estivale s'étalera du 13 juillet au soir jusqu'au 15 août inclus

5-4. Le Planétarium

Le Planétarium sera ouvert du 21 juin au 7 juillet de 9h à 17h sauf les mercredis de 13h30 à 17h00 puis du 8 juillet au 6 août de 10h à 17h (y compris les mercredis)

Les séances sont proposées à partir de 4 ans.

Des séances d'observation du ciel sont prévues les jeudis 15 juin, 6 juillet et 20 août à 20h00 (à partir de 8 ans)

6. Une dimension santé présente au cœur de l'été

Le Pôle santé s'associe aux animations estivales :

- sur le thème de la prévention solaire ;
- sur le thème de l'équilibre alimentaire en appui des associations gérants les buvettes cet été.

7. L'offre éducative se déploie en proximité mais aussi dans le cadre de séjours variés

7-1. Les accueils de loisirs

Sept accueils de loisirs seront ouverts du 10 au 28 juillet ainsi que cinq accueils de loisirs du 31 juillet au 18 août 2023 pour les enfants de 3 à 12 ans.

Les sites René Beauverie et les 5 continents sont prévus pour des besoins impératifs de mode de garde sur la dernière semaine précédant la rentrée.

Les accueils de loisirs proposeront un programme de vacances pour jouer et découvrir avec :

- des activités sportives sur les équipements et participation à Activ'été au Parc Elsa Triolet en lien avec le service des Sports ;
- des activités d'éveil et de création ;
- des grands jeux ;
- des jeux d'eau pour les maternelles dans tous les accueils de loisirs ;
- des sorties culturelles ;
- des sorties baignades (sorties lac).

Dans le cadre du projet de chaque accueil de loisirs, un mini séjour de quatre jours est proposé aux 8-12 ans.

7-2 Les colonies apprenantes

En lien avec les services de l'État, nous reconduirons la proposition de séjours de cinq à huit jours avec hébergement dans le cadre du dispositif « Colos Apprenantes ». En 2022, ce sont 144 enfants de Vaulx en Velin qui ont pu bénéficier de ce dispositif.

8. Une programmation d'été qui mobilise le tissu associatif dans les quartiers

L'offre associative estivale se décline sur tous les quartiers de la Ville à travers la mobilisation des associations, dans la proximité et en complémentarité des dispositifs municipaux.

Les centres sociaux proposeront des accueils de loisirs pour les 3-15 ans sur le mois de juillet ; le CS Grand Vire en proposera jusqu'au 12 août. Ils participeront également à des activités hors les murs sur la période.

L'offre associative estivale est en voie d'être encore complétée, notamment avec les dispositifs FAL FPH et « quartiers d'été » de la Métropole et de l'Etat qui font l'objet de retours auprès des associations courant juin. Ils viendront ainsi finaliser l'offre déployée sur Activ'Été 2023.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de la présente communication relative au programme Activ'été.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Rocher.

Vous l'avez dit, nous le faisons avec le concours de la métropole de Lyon et de l'État qui associent des financements permettant cette ambition.

J'ai une demande de prise de parole du Parti socialiste et républicain. Madame Lakehal ?

Mme LAKEHAL.- Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Activ'été est devenu un rendez-vous incontournable au fil des années, attendu chaque été par les Vaudaises et les Vaudais. Son succès au fil des années n'est plus à démontrer, quelques chiffres ont été rappelés par mon collègue Michel Rocher : 73 000 visiteurs sur les trois sites que sont Elsa Triolet, Aubert et Rousseau.

Les activités ont commencé le 21 juin et dureront jusqu'à la fin août. Ce sont des activités sportives, culturelles, scientifiques et éducatives déployées sur l'ensemble du territoire avec une nouveauté : une programmation à la Médiathèque-Maison de quartier avec des concerts. Des activités ont commencé ce samedi au Mas du taureau.

Ces activités sont pour tous les âges, pour tout le monde, dans tous les quartiers, elles sont gratuites, avec un axe sur les enfants et la jeunesse.

Activ'été bénéficie du soutien de l'État et de la Métropole. Les différents services ont été associés à cette belle programmation, je tiens, au nom du groupe, à les féliciter.

Nous souhaitons un bel été aux habitants de Vaulx-en-Velin. Comme je vous le disais, ce sont des activités dans tous les quartiers avec un accès gratuit. Il y en aura pour tous.

Je vous remercie.

(Diffusion d'une vidéo sur Activ'été)

Mme GEOFFROY.- Cela permet de voir qu'il y a des moments de joie et festifs. Merci, Madame Lakehal. C'était la seule demande d'intervention.

Il s'agit de prendre acte de la communication, je vous propose de passer aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présente communication relative au programme Activ'été.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

2 - COMMUNICATION AD'AP

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Véronique **STAGNOLI** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Frédéric **KIZILDAG** ; David **LAÏB** ; Richard **MARION** ; Ange **VIDAL** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Matthieu **FISCHER** donne pouvoir à Nassima **KAOUAH** ; Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Abdoulaye **SOW** ; Dehbia **DJERBIB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**

Absent(e) :

Bernard **RIAS** ; Nacera **ALLEM** ; Nordine **GASMI** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Monsieur MOINE

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite loi « Handicap » garantit « l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ». Elle pose comme principe l'accessibilité du cadre bâti et des services à l'ensemble des personnes concernées.

Pour cela, elle prend en compte les différents types de handicap :

- la déficience motrice : personne en fauteuil roulant / personne marchant difficilement avec canne(s),...;
- la déficience visuelle : personne non ou mal voyante ;
- la déficience auditive : personne sourde pouvant s'exprimer oralement, personne sourde parlant la langue des signes, personne malentendante, ... ;
- la déficience cognitive : personne ayant des déficiences intellectuelles, des difficultés de compréhension, public facilement désorienté, ... ;

Face aux retards pris par tous les acteurs dans le domaine – publics comme privés –, un nouveau délai a été validé avec la création des Ad'Ap, les agendas d'accessibilité programmée, par une ordonnance du 26 septembre 2014. Les propriétaires s'engagent sur un planning de travaux afin de se conformer aux obligations de la loi « handicap ».

Dans ce cadre, la Ville a déposé un dossier en préfecture en septembre 2015 suite aux votes favorables lors du conseil municipal du 25 juin de la même année. Il prévoit la mise en accessibilité de 72 sites pour un montant total des travaux de 6 508 126 €.

Bâtiments mis en accessibilité 2016-2022 :

Dix-huit bâtiments ont été mis en accessibilité sur la période 2019-2022 pour un montant de 2 696 493 €.

Équipements	Année prévue à l'agenda de 2015	Montant en €TTC
LA BOITE A MALICE	ADAP 2021	2 730,00
Aux couleurs du monde	ADAP 2019	49 500,00
GS COURCELLES	ADAP 2016	527 913,00
GS Croizat	ADAP 2016	7 754,00
GS France Maternelle	ADAP 2016	48 051,00
GS France élémentaire	ADAP 2016	101 680,00
GS CURIE	ADAP 2021	286 483,00
GS Grandclément	ADAP 2016	38 204,00
GS King	ADAP 2018	553 862,00
GS Langevin	ADAP 2017	95 257,00
GS Lorca maternelle	ADAP 2020	61 850,00
GS Neruda MATERNELLE	ADAP 2020	157 010,00
GS VILAR Maternelle	ADAP 2017	319 360,00
GS VILAR Elémentaire	ADAP 2017	166 390,00
Gymnase Croizat	ADAP 2018	78 176,00
Espace JEAN MOULIN	ADAP 2016	98 516,00
Mairie Annexe	ADAP 2018	97 517,00
Maison de la justice	ADAP 2018	6 240,00

Bâtiments en cours de mise en accessibilité

Sur les bâtiments restants, la mise en accessibilité a été débuté sur 30 d'entre-eux entre 2016-2021 mais ne permet pas encore d'obtenir le certificat d'accessibilité.

En fin de chantier, un bureau de contrôle est missionné pour vérifier la bonne exécution des travaux et pour réaliser les attestations de conformité d'accessibilité à transmettre aux services de la préfecture.

Pour onze bâtiments les travaux sont terminés est en attente de l'obtention du certificat.

GRUPE SCOLAIRE LANGEVIN élémentaire	33 290,00 €	En attente Bureau de contrôle
ÉCOLE MATERNELLE PAUL LANGEVIN	15 670 €	En attente Bureau de contrôle
CENTRE COMMUNAL JEAN MOULIN	11 010,00 €	En attente Bureau de contrôle
EAJE BOUTE A MALICE	2 730,00 €	En attente Bureau de contrôle
GRUPE SCOLAIRE AMBROISE CROIZAT	57 230,00 €	En attente Bureau de contrôle
GS ANATOLE FRANCE	147 680,00 €	En attente Bureau de contrôle
GRUPE SCOLAIRE COURCELLES	77 250,00 €	En attente Bureau de contrôle
GS GRANDCLEMENT	65 425,00 €	En attente Bureau de contrôle
Groupe Scolaire MARTIN LUTHER KING	111 890,00 €	En attente Bureau de contrôle
EAJE Aux couleurs du monde	19 040 €	En attente Bureau de contrôle
MAIRIE ANNEXE SUD	8 400 €	En attente Bureau de contrôle

Liste des bâtiments qui feront l'objet de travaux

Étant dans la dernière période triennale, un bureau d'études a réalisé entre septembre et novembre 2021 un état précis des travaux.

Ce diagnostic a mis à jour la liste des bâtiments concernés en prenant en compte les dernières réglementations et l'évolution du patrimoine. Il a aussi permis d'actualiser la liste des travaux à réaliser et leur coût par rapport à l'étude datant de 2015.

ÉQUIPEMENTS	Coût en euro TTC
Gymnase des Noirettes	14 230,00 €
Gymnase Rousseau	19 010,00 €
Gymnase Wallon	23 450,00 €
Aristorium	3 560,00 €
GS Neruda Elementaire	201 100,00 €
CS PEYRI	32 080,00 €
Service mun. des retraités	9 420,00 €
Immeuble bx Dimitrov	18 530,00 €
GS Lorca primaire	279 880,00 €
Palais des sports	373 520,00 €
Espace Grolières	10 500,00 €
Gymnase Paul Roux	15 490,00 €
Centre Charlie Chaplin	44 100,00 €
JARDIN MOSAIQUE	12 240,00 €
Centre loisirs D. FERRY	28 940,00 €
Salle Jara	16 720,00 €
Dépôt BATAG salle boxe	5 440,00 €
Arts Plastiques Dimitrov	18 980,00 €
CS LEVY	32 700,00 €
Eglise	5 790,00 €
Centre petite enfance	4 960,00 €
La grange aux lutins	31 900,00 €
COPERNIC	34 100,00 €
Tour d'escalade	22 480,00 €
centre info jeunesse	5 850,00 €
Stade Ladoumègue	21 660,00 €
Maison A.Bernard carmagnole	2 940,00 €
Maison Jimi Hendrix	8 860,00 €
Espace associatif Lamaze	71 350,00 €
HDV	53 910,00 €
GS Makarenko A. FRANCK	213 210,00 €

Planétarium	64 480,00 €
Pole culturel R. Carrier	79 740,00 €
Cimetière de l'égalité	15 260,00 €
Cimetière des brosses	4 840,00 €
Europole	16 280,00 €

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de la communication relative à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Moine. Cela répond à une demande formulée, par Mme Bertin, à qui je vais céder la parole, qui nous avait demandé des précisions sur la réalisation de cet agenda.

Mme BERTIN.- Mesdames, Messieurs les élus, bonsoir.

Je voulais commencer par vous remercier. En 2021, je m'étais émue d'un retard qui me semblait extrêmement important au vu du nombre d'équipements. La mise en accessibilité a été entamée en 2015, lorsque l'on regarde ce qui a été fait jusqu'en 2020, on était très loin car, comme il est décrit, seuls dix-huit bâtiments étaient en conformité sur les 72.

Je vais un peu vous taquiner, même si on est dans le détail, parce qu'il y a beaucoup de bonnes nouvelles : dix-huit bâtiments sont réalisés, onze sont en cours, mais ils vont avoir leur accréditation, on peut donc considérer que c'est fait, on arrive quasiment à une trentaine de bâtiments, il en reste 36 à faire. Petit détail : il en manque douze mais d'autres travaux ont été faits, je suppose que vous avez englobé l'accessibilité dedans, mais j'aimerais le savoir. Pourquoi douze bâtiments ont-ils disparu ?

J'ai sorti ma calculatrice : sur les 6,5 M€ budgétés, vous avez dépensé 3,2 M€, il reste 1,8 M€ à réaliser, soit un budget total de 5 M€. De ce fait, il reste 1,5 M€, je vais donc vous faire quelques suggestions parce que ce n'est pas dans la liste, je vous les avais déjà faites, à savoir : mettre en conformité l'hôtel de ville, avoir un ascenseur avec un haut-parleur indiquant les étages pour les malvoyants, mettre des barres au sol également pour les malvoyants. Par ailleurs, je crois que cela vous avait également été signalé : les espaces verts aménagés devant la mairie sont une catastrophe pour les malvoyants parce qu'ils ne peuvent pas les détecter, il faudrait donc faire quelque chose pour que ce soit le cas. De même, les problèmes à la médiathèque ne sont pas résolus, j'insiste donc pour que des moyens soient mis sur ce lieu que vous considérez comme emblématique pour vous ; c'est un équipement de ville, il faut aller jusqu'au bout.

Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci. Nous poursuivons les prises de parole puis, M. Moine, apportera des précisions. Je ne suis pas sûre de savoir quels sont les douze bâtiments dont vous parlez.

Pour le groupe Construire et réussir à Vaulx-en-Velin, Madame Stagnoli ?

Mme STAGNOLI.- Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Afin de permettre d'avoir une vision stratégique et prospective de la mise en accessibilité sur le territoire, il a été mis en place la commission communale d'accessibilité. Cette instance est un véritable observatoire local qui fait toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité au niveau de la voirie, du cadre bâti, du transport, des espaces publics, permettant de réfléchir globalement à la chaîne publique de déplacements.

À Vaulx-en-Velin, la CCA s'organise en sous-commissions et groupes de travail selon diverses thématiques. Il existe une sous-commission chargée de suivre l'avancée des mises en accessibilité des établissements recevant du public qui figurent dans l'Ad'AP, en collaboration avec

le service patrimoine bâti.

(M. Gomez entre en séance à 19 h 40.)

Une à deux réunions plénières annuelles permettent de faire le bilan du travail réalisé. À ce titre, la réunion plénière du 25 avril 2023 a décliné les travaux d'accessibilité réalisés en 2022 mais aussi l'engagement et la planification pour 2023 et 2024.

Étant dans la dernière période triennale, un bureau d'études a réalisé, entre septembre et octobre 2021, un état précis des travaux restant à réaliser sur l'ensemble des bâtiments concernés suivant les dernières réglementations liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Une réunion de concertation s'est déroulée très récemment, la semaine dernière, le 5 juillet, en présence de Mme la Maire et les services concernés pour faire un point d'étape et d'ajustement de l'Ad'AP.

La sous-commission CCA sera réunie en septembre pour échanger sur cet Ad'AP, sa mise à jour et avoir leur retour sur cette avancée.

Pour répondre à Mme Bertin, des points ont effectivement été relevés à la médiathèque. Nous attendions qu'il y ait vraiment un référencement handicap. La médiathèque étant dans sa première année d'installation, nous travaillerons avec la médiathèque, c'est prévu ; certains points commencent à être mis en œuvre, mais pas tous. Pour l'hôtel de ville, la sous-commission a prévu de faire un chantier pédagogique sur l'hôtel de ville pour travailler sur son accessibilité.

Le groupe Construire et Réussir Vaulx-en-Velin suit avec intérêt toutes les actions engagées par l'Ad'AP.

Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Nous sommes rassurés.

Pour le groupe Socialistes et Républicains, y a-t-il une demande de prise de parole ?
Madame Lecerf.

Mme LECERF.- Madame la Maire, chers collègues,

Cette communication est l'occasion de souligner notre volonté politique forte, toujours plus inclusive. Au-delà de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, nous avons associé les habitants à la création de la commission communale d'accessibilité afin de s'assurer que les aménagements réglementaires répondent aux vrais besoins, à la vraie vie des personnes en situation de handicap.

À l'école Vilar, les lieux ont été aménagés pour accueillir les enfants de la lune, et des enfants autistes sont aujourd'hui scolarisés à l'école Beauverie.

L'inclusion est aujourd'hui une dimension transversale : Activ'été est à présent accessible.

Avec le budget participatif, les habitants ont adhéré au projet d'installation de la première aire de jeux inclusive, qui est la première aire de jeu inclusive de la Métropole de Lyon, c'est à souligner.

Pour conclure, je reprendrai les mots de Véronique Stagnoli, notre élue à la question du handicap : pourquoi penser le handicap comme un manque et non un plus, tant les uns et les autres font société et contribuent au bien vivre à Vaulx-en-Velin.

Je vous remercie de votre attention.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Lecerf, vous aviez suivi ce sujet lors du premier mandat.

Monsieur Moine, pour répondre aux questions.

M. MOINE.- Merci, Madame la Maire.

Je vais répondre aux questions posées. Je me satisfais de la satisfaction de Mme Bertin puisque nous avons particulièrement travaillé ces deux dernières années à nous mettre dans les pas de l'Ad'AP et a terminé, d'ici fin 2024, l'ensemble des bâtiments dont nous avons prévu la programmation.

Vous parliez de douze bâtiments disparus, ils n'ont pas vraiment disparu : certains bâtiments sont sortis parce qu'ils sont amenés soit à être démolis, ils ne sont plus affectés, soit ils feront l'objet de profondes réhabilitations dans les prochaines années et, dans le cadre de ces requalifications, je pense notamment à l'école Gagarine, l'Ad'AP sera évidemment pris en compte.

Mme Stagnoli a déjà répondu à la question concernant la médiathèque, il s'agit de menus travaux qui ne remettent pas en cause l'accessibilité globale du bâtiment et de sa conformité. Il y a des points d'amélioration que nous prenons bien entendu en compte et des travaux seront mis en œuvre d'ici fin 2024.

Mme GEOFFROY.- Merci.

Madame Bertin, nous revérifierons le compte des bâtiments parce que, je peux vous assurer, que nous n'en escamotons aucun. L'école Gagarine, par exemple, n'apparaît pas parce que nous allons la transformer de façon structurelle, nous commencerons les réunions en fin d'année avec les parents d'élèves concernés. Nous ferons ce point mais nous sommes partis du même document que celui de 2015.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je passe aux voix. Il s'agit d'une communication, je vous demande donc d'en prendre acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la communication relative à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

3 - CITÉ ÉDUCATIVE : APPEL À PROJET POUR SOUTENIR LES PARCOURS

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Véronique **STAGNOLI** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Frédéric **KIZILDAG** ; David **LAÏB** ; Richard **MARION** ; Ange **VIDAL** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Matthieu **FISCHER** donne pouvoir à Nassima **KAOUAH** ; Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Abdoulaye **SOW** ; Dehbia **DJERBIB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**

Absent(e) :

Bernard **RIAS** ; Nacera **ALLEM** ; Nordine **GASMI** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

La Cité Éducative est un label d'excellence visant à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. C'est également une démarche qui offre l'opportunité de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants, tout en imaginant de nouvelles actions, afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement aux enfants et aux jeunes sur l'ensemble du territoire.

Au travers de cette démarche novatrice, il s'agit également de fédérer les acteurs partageant les valeurs républicaines et prêts à contribuer ensemble à l'éducation des enfants et des jeunes, en lien avec leurs familles, au sein d'une grande alliance éducative.

Trois objectifs généraux et nationaux sont attribués aux Cités éducatives :

- conforter le rôle de l'école ;
- promouvoir la continuité éducative ;
- ouvrir le champ des possibles.

Pour son territoire, Vaulx-en-Velin a identifié cinq axes prioritaires sur la durée de la labellisation :

- la réussite scolaire, la valorisation et la construction des talents ;
- l'accompagnement renforcé à l'orientation ;
- l'accueil, l'inclusion des enfants à besoins particuliers ;
- l'enrichissement des parcours éducatifs par le développement de parcours d'excellence ;
- les jeunes, acteurs et actifs de leurs parcours.

A ce titre, la Cité Éducative de Vaulx-en-Velin porte un appel à projet destiné aux acteurs éducatifs du territoire afin d'encourager et accompagner la mise en œuvre d'actions innovantes et structurantes en direction des enfants et des jeunes de la commune. Il s'agit ainsi de répondre à un ou plusieurs besoins identifiés par la Cité Éducative au travers d'un partenariat éducatif investissant plusieurs temps de l'enfant ou du jeune (temps scolaire, périscolaire, vacances scolaires, soirées, week-end, etc.).

Les projets présentés doivent :

- répondre impérativement à l'un ou plusieurs des axes stratégiques priorités par la cité éducative ;
- s'adresser aux enfants et/ou jeunes âgés de 0 à 25 ans, scolarisés ou non, et/ou aux parents d'élèves ;
- être pensés, construits, et mis en œuvre dans un cadre partenarial, d'une part avec les parents et d'autre part avec les autres acteurs éducatifs du territoire (établissements scolaires, services de la ville, associations, centres sociaux, structures de l'insertion, etc.) ;
- être accessibles à tous les jeunes ciblés, le coût ne devra pas être un obstacle pour les familles les plus démunies ;
- ne pas entrer en concurrence avec le droit commun ;
- investir tous les temps pertinents (scolaire, périscolaire et extrascolaire, dont les vacances scolaires).

Huit projets portés par des associations ont été déposés et ont reçu un avis favorable auprès des instances de suivi de la Cité éducative pour un montant total de 122 970 euros et selon le détail suivant :

Structure	Objectifs de l'action	Montant identifié
Planète sciences ARA	1/ Animations dans le cadre des loisirs : cinq ateliers hebdo mercredis ou samedis (sur quatre mois environ), 16 stages à l'Espace Carco ou locaux asso (Planétarium) 2/ Animations de proximité : 27 interventions pendant les vacances scolaires (Verchères, Cachin, Chénier, Petit Pont, Grand Mas, Grolières, Ecoin, Tase) 3/ Evenements : deux temps forts : finale trophée de la Robotique (à Charlie Chaplin) et Festiciels (Pôle de Loisirs Carré de Soie) + deux animations parents/enfants en amont 4/ Partenariats manifestation : cinq animations possibles en 2023 5/ développement d'actions de sensibilisation à la culture scientifique, technique et numérique par l'animation du Fablab	35 000 €
Action sport éducation	Intervention de l'association hors temps scolaire sur les mercredis et vacances scolaires qui vise à proposer des animations pieds d'immeubles de proximité avec des enfants de 8 à 15 ans + des accueils de loisir autour du sport, permettant de travailler la citoyenneté, la lutte contre les discriminations, le rapport femmes-hommes. 1/ animations pied d'immeubles entre avril et octobre 2/ participation aux fêtes de quartier 3/ ALSH déployés sur les vacance scolaires 4/ déploiement de mini-stages en lien avec les services de la Ville Action qui s'inscrit en complémentarité de ce qui est déployé sur temps scolaire	9 000 €

<p>Les Artpeuteurs</p>	<p>1/ Temps fort poésie à l'Atelier L. De Vinci pendant le festival métropolitain « Magnifique printemps » sur le thème « Frontières » En amont : des ateliers artistiques encadrés par des professionnels (poètes, comédiens, chanteurs...) pour vingt jeunes et adultes. Restitution sous forme de spectacle à l'Atelier.</p> <p>2/ Comme à la radio : création de deux émissions numériques avec vingt jeunes (15-25 ans) : travail d'expression artistique, d'éloquence et thématiques d'actualité.</p> <p>3/ Berceuses et comptines en toutes langues : en lien avec des actions autour de la parentalité menées dans les centres sociaux et structures petite enfance. Trois actions dans deux quartiers différents : ateliers d'expression et scènes ouvertes qui accompagneront le spectacle "En route ! Bercés par le monde".</p> <p>4/ Café des langues : spectacle multilingue participatif. Valorisation des langues parlées par les habitants (langues d'origines et français).</p> <p>Participation de six groupes de jeunes et adultes constitués dans différents quartiers de la ville.</p>	<p>8 000 €</p>
<p>Article 1</p>	<p>Sur le territoire de Vaulx en Velin il est prévu d'animer au lycée général et technologique Robert Doisneau, sur l'année 2023 : quatorze ateliers sur les études supérieures et le monde de l'entreprise, et un événement Déclic (animation pour 4 classes en parallèle).</p> <p>Le programme Inspire se décline en cinq formats d'ateliers et événements à destination des lycéens, de la seconde à la terminale, les plus en risque d'autocensure et de méconnaissance des études et du monde professionnel. Ces formats présentiels sont complétés par un volet digital, avec un réseau social solidaire d'orientation post-bac, labellisé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et entièrement gratuit.</p>	<p>6 000€</p>
<p>Péniches Val de Saone</p>	<p>Organisation de cinq journées d'animation autour du Parc de Miribel-Jonage avec des enfants des ALSH de Vaulx en Velin, organisées comme suit :</p> <p>1/ trois journées découverte au Grand Parc de Miribel (dont une hors vacances scolaire à destination des animateurs sur la péniche), et deux lors des vacances de février avec les enfants)</p> <p>2/ deux journée d'animation sur la péniche avec les enfants ayant participé aux journées découverte du Parc en février</p>	<p>8 640 €</p>
<p>NECC</p>	<p>1/ Projet jeunes citoyens : permettre l'implication de jeunes dans des projets solidaires + développer des compétences transverses</p> <p>2/ Nec Silver : lutter contre fracture numérique, créer des liens intergénérationnels et impliquer des jeunes dans des projets ayant du sens via des ateliers numériques</p> <p>3) Maraudes numériques : favoriser l'inclusion numérique et favoriser l'accès aux droits en allant directement au contact des personnes les plus éloignées du numérique</p> <p>4) Alliances éducatives : sensibiliser et libérer la parole autour de</p>	<p>24 800€</p>

	<p>tables rondes (6/an) entre parents, professionnels, etc.</p> <p>L'enjeu de la mixité filles/garçons est pris en considération durant ces temps d'échanges</p>	
Synergie Family	<p>Le Republic Game a pour objectifs d'inciter les jeunes à engager une réflexion de fond sur la question du vivre ensemble, à s'interroger sur le regard qu'ils portent sur l'autre et à échanger autour des valeurs de la République. L'action se déroulera d'avril à juin et se décompose en 4 temps:</p> <p>1/ Jeu de piste urbain (présentation, préparation et jeu de piste) : 21 jeunes répartis en trois groupes résoudront des énigmes qui les emmèneront découvrir différents équipements de la ville ; les jeunes iront à la rencontre de personnalités inspirantes de Vaulx-en-Velin. Des photos et vidéos seront capturées de chacune de ces rencontres ; un documentaire sera réalisé à partir de ces captures et diffusé ultérieurement</p> <p>2/ Temps de médiation ludique</p> <p>3/ Temps d'appropriation</p> <p>4/ Temps de restitution : diffusion du documentaire et débat avec tous les partenaires du projet</p> <p>Des animateurs accompagneront les jeunes tout au long du projet.</p>	10 000€
Sens et savoirs	<p>Le projet s'organise en deux axes :</p> <p>1/ La pérennisation du projet dans les établissements avec lesquelles l'association a déjà travaillé via la continuité des actions pour et avec les parents : reproposez un café parents « café causerie » par trimestre pour les écoles et les crèches (soit 57 cafés parents) animés par une diététicienne nutritionniste, deux marches collectives « causerie en baskets » par école (soit dix-huit ateliers).</p> <p>2/ La mise en œuvre d'un projet global (enfants/ parents/ professionnels) dans trois nouvelles écoles de maternelle et sur les différents temps de l'enfant (temps de la cantine et périscolaire) : des réunions de co-construction avec les enseignants, quatre ateliers "Alimentation" par classe, deux ateliers "Activité physique" par classe, un temps festif : alimentation et activité physique par école, deux Café-causeries (temps d'échanges parents) et deux causeries en basket (marches collectives parents) par école.</p>	22 130 €

Enfin, il est précisé que ces associations s'engagent à signer le contrat d'engagement républicain.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à verser aux structures associatives les montants indiqués au tableau ci-dessus ;
- autoriser Madame la Maire à signer les conventions ci-jointes ;

- dire que les crédits d'un montant de 122 970 euros sont prévus au BP 2023 – chapitre 74 – article 74718.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Dahoum. J'ai un temps de parole de Mme Vidal.

Mme VIDAL.- Un de nos axes prioritaires, le premier, est la réussite scolaire et, oui, c'est aussi un de mes axes prioritaires. Cependant, n'est-ce pas présomptueux d'écrire cela alors qu'il va y avoir des fermetures de classes dans notre ville ? Sept fermetures à la rentrée dont une à Johnson sans compter les mouvances de classes pour les élèves à besoin éducatif spécifique, alors qu'il nous faut toutes ces classes sur la Ville mais, non, je déplace et je remplace. Auriez-vous oublié que la plupart de nos groupes scolaires sont en REP+ et que l'accueil des scolaires ne doit pas se faire a minima ?

J'ai été surprise de ne voir aucun élu présent lors du regroupement d'enseignants, parents et élèves de l'école Mistral pour les soutenir face à l'Éducation nationale qui ne joue plus son rôle et qui refuse l'égalité des chances ici dans notre ville et l'égalité des territoires. Le ministère de l'Éducation nationale – je cite :

« Le ministère agit pour assurer l'égalité sur tout le territoire, ce qui passe par la justice restaurée entre les territoires, au moyen d'une répartition des moyens d'enseignement qui donne clairement la priorité aux écoles des quartiers populaires et à celles de certaines zones rurales. Il agit aussi pour favoriser les apprentissages des élèves les plus fragiles. »

Ainsi donc, votre priorité est la réussite scolaire sans combattre les inégalités.

À ce propos, je me suis laissé dire que pour votre majorité, les manifestations de contestation ne servaient à rien et que c'est pour cela que vous n'étiez pas présente pour soutenir les enseignants, les parents et les élèves de l'école Mistral.

Auriez-vous oublié tous les combats menés par la gauche pour une éducation pour tous ?

Auriez-vous oublié que chaque combat se passe dans la rue et non pas uniquement dans les salons ?

Il est vrai que votre majorité préfère voter une subvention de 1 M€ pour une école privée plutôt que de se battre pour l'école de la République tant nécessaire dans notre ville, gage de mixité sociale et de cohésion nationale. L'école publique laïque et républicaine est le premier vecteur d'égalité, l'auriez-vous oublié ?

« Abstenez-vous de me parler des journées de grève », comme on me l'a dit, je pense avoir pris pleinement ma part dans ce mouvement, comme le montrent mes fiches de salaire sans revenus annexes ou indemnités de fonction.

Je suis surprise d'apprendre que vous avez décidé, sans consultation des enseignants et parents, le maintien des Algeco dans la cour de l'école Croizat, réduisant ainsi la cour d'école de plus d'un tiers pour des temps récréatifs, créatifs, participatifs, comme le jardinage, pour un relais petite enfance en Algeco.

Si pour vous accueillir nos jeunes scolaires et les jeunes enfants dans ces conditions font partie d'un accueil de qualité, permettez-moi de vous rappeler une des directives de la Caisse d'allocations familiales :

« Le local doit être adapté à l'accueil du jeune enfant de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. Il doit disposer d'une installation sanitaire adaptée. »

Sans parler des conditions de travail des personnels, je ne reviendrai pas sur le rapport de l'Igas, qu'ici personne n'a lu à part moi, mais je tiens quand même à vous rappeler que ce qui se faisait hier ne se fera plus demain.

Mais revenons à mon propos ; à quoi sert ce dispositif si les élèves sont en classes surchargées ?

Ne permettant pas aux enseignants de travailler comme ils le voudraient, combien d'enfants en grande difficulté allons-nous avoir dans notre ville ? Certes, les actions de la cité éducative permettent des passerelles entre savoir et envie de savoir, ou envie de savoir et savoir, mais aujourd'hui, par votre silence, vous condamnez des élèves en difficulté, et ce ne sont pas les « Cafés-causettes » qui permettront aux enfants, adultes de demain, de réussir à poursuivre des études.

Ne pas lire, dans tous les projets louables présentés, des projets d'enseignants m'interpelle. Je ne souhaite pas, comme c'est le cas dans certaines communes, que notre ville ne laisse pas la place aux projets des enseignants dans le cadre des cités éducatives car, oui, les enseignants peuvent et doivent déposer des projets.

Dans l'attente de voir toute la majorité dans la rue pour défendre nos élèves, nos enseignants, nos parents d'élèves comme dans un passé lointain où la ville avait une union de la gauche car, oui, la ville était à gauche jusqu'au bout des ongles, je voterai pour ces projets dans l'attente d'une présentation complète des associations porteuses des projets.

Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Vidal. Quelques éléments de réponse parce qu'il y avait une partie pamphlétaire dans votre intervention, je vais donc revenir factuellement sur les sujets de financement.

Je pense que c'est simplement parce que vous ne vouliez pas reparler de l'intensité de notre action sur les écoles que vous l'avez limitée au million d'euros que nous avons voté, il y a quelques jours, alors que vous savez que ce sont 80 M€ que nous avons investis sur le premier mandat uniquement sur l'école publique. Je rappelle que nous avons trouvé les écoles dans un état parfois piteux, nous les avons donc remises en état, mais un premier mandat n'a pas suffi. Madame Bertin, il est rare que je vous cite, mais lors du conseil municipal du 29 juin, vous nous avez suggéré de moins faire les écoles sur la suite, je vous avais répondu que nous continuerions à les faire parce que nous les remettons en état les unes après les autres, tant du point de vue de la rénovation énergétique, de la qualité du bâti que de la qualité de l'enseignement.

Les 2 M€ investis sur les tableaux numériques et interactifs ne sont pas pour nous mais bien pour les enseignants afin de permettre aux enfants de travailler dans de meilleures conditions. Certes, vous n'avez pas voté le budget mais vous l'avez lu, nous y avons inscrit le principe que nous renouvellerions ces méthodes CPNI avec des VPI. Nous continuons notre investissement.

Nous avons également annoncé que nous faisons des écoles neuves : celle au Mas du taureau, Vilar et Gagarine. Lors du conseil consultatif des parents d'élèves élus du mois de juin, j'ai présenté aux parents d'élèves les travaux annoncés cet été.

Je ne vous laisserai donc pas dire que nous n'investissons pas dans l'école. Nous investissons dans ce qui est de notre compétence, c'est-à-dire le bâti, l'équipement pédagogique. Nous le faisons dans l'accompagnement des projets, nous sommes une des seules villes à investir à ce point dans les projets pédagogiques. Nous avons un appel à projets chaque année, nous avons regretté ensemble – vous avez protesté – de n'avoir pas reconduit cette année les sorties scolaires, elles reprendront en 2024, nous l'avons annoncé.

En réalité, Madame Vidal, l'éducation est bien notre priorité, y compris si l'on regarde son budget au regard des autres budgets de la collectivité, puisque c'est le premier budget de la Ville.

Je voulais rétablir ces quelques éléments.

Quant à la question : est-ce que nous protestons ? Pour nous, la seule forme de protestation est-elle de manifester ? Assurément, non ! Vous l'avez dit, je ne considère pas, avec le reste de la majorité, que la seule façon d'obtenir des avancées est de protester en manifestant. En revanche, nous protestons lorsque les choses ne nous conviennent pas.

Nous ne protestons pas encore mais nous sommes très attachés à la réforme annoncée et à la géographie prioritaire, puisque nous sommes dans la phase où nous discutons avec l'État. Vous constaterez que je commence par la discussion et non par la manifestation. Nous sommes en train de discuter avec les services de l'État sur la question de la géographie prioritaire : gardons-nous les avantages que peut conférer le fait d'être inscrit en Quartier Politique de la Ville, même si

l'objectif est à terme d'en sortir ? Gardons-nous le fait d'être en REP+ parce que nous pensons que c'est encore nécessaire d'être en réseau d'éducation prioritaire ? Ce sont autant d'objets qui seront débattus dans les temps qui viennent, et nous en débattons sans manifester, mais j'espère que nous serons toujours efficaces.

Quant aux autres questions complémentaires, s'agissant de celle sur la fermeture des classes, nous avons des échanges très réguliers avec le Directeur d'académie pour trouver le plus juste équilibre sur la question des classes, pour peu qu'il y ait les effectifs. Soyez assurés de notre détermination et, pour reprendre une expression qui nous est chère, « nous ne lâchons rien ». Vous aurez d'ailleurs remarqué que l'une des classes de Mistral dont la fermeture avait été annoncée ne le sera pas, ce qui montre que notre action a été efficace, sans forcément manifester, mais je ne critique pas ceux qui manifestent, c'est évidemment leur liberté.

En ce qui concerne la cour de l'école Croizat, nous sommes en train d'installer le relais petite enfance des assistantes maternelles, parce que cela nous semble faire un ensemble cohérent : nous avons une crèche, l'école maternelle, l'école élémentaire, les assistantes maternelles sur le sud qui n'ont pas de lieu dédié. Nous avons à nouveau rencontré les parents pour trouver avec eux le meilleur ajustement, je crois que nous y sommes parvenus. Nous ne mettons pas des Algeco, Madame Vidal, nous essayons de garder une cohérence dans le parcours de l'enfant depuis son très jeune âge jusqu'au primaire, sur le champ de nos compétences.

Enfin, « laisser la place aux enseignants » : je reviens sur les cités éducatives ; la Politique de la Ville ne doit pas financer l'éducation nationale, il faut que nous arrivions à être tripartites ; nous travaillons, Politique de la Ville, Éducation nationale et Ville, ensemble parce que je maintiens qu'une partie des sujets est sur les temps en dehors de l'école. Il faut que nous puissions accompagner les enfants et les jeunes sur les temps périscolaires, les mercredis, les week-ends et sur les vacances, grandes ou petites, mais en continuité avec ce que fait l'Éducation nationale.

Notre cité éducative n'est pas tournée uniquement pour financer les temps de l'éducation nationale. Je le précise parce que ce débat existe au sein des cités éducatives. Je vous donne donc notre philosophie qui est de dire qu'il faut que nous ayons tous les temps de l'enfant, mais qu'ils soient travaillés en cohérence. Il est possible de retrouver les actions faites pendant l'école en dehors de l'école sous d'autres formes, parce que les choses peuvent être dites d'autres façons. Nous verrons tout à l'heure le dispositif des collégiens exclus, qui est un travail fait dans l'école mais avec ceux qui ne sont pas forcément Éducation nationale, parce que je pense que c'est la complémentarité.

À Vaulx-en-Velin, nous avons une particularité : nous avons inscrit les parents. J'entends en ce moment tous les débats sur la famille, mais intégrons les parents dans toutes les actions que nous menons, tout le monde se rendra ainsi compte qu'ils sont bien mobilisés auprès de leurs enfants. Si certaines familles peuvent être dysfonctionnelles, la plupart d'entre elles sont des parents qui ont envie que leurs enfants s'en sortent. C'est ce que nous construisons, c'est la cité éducative, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il y a un appel à projets à destination des parents d'élèves qui ont porté des projets à travers le fonds parentalité que nous avons mis en place.

Voilà ce que je voulais rappeler rapidement, mais puisque vous avez fait appel au cœur vibrant de la gauche, je vous assure que nous restons attachés à l'éducation et aussi à l'éducation populaire parce qu'il ne faut pas l'oublier quand on parle de la jeunesse de notre pays.

Comme il n'y avait qu'une seule demande d'intervention, je me suis permise de répondre tout de suite.

Je vous propose de passer le rapport aux voix

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame la Maire à verser aux structures associatives les montants indiqués au tableau ci-dessus ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions ci-jointes ;

- de dire que les crédits d'un montant de 122 970 euros sont prévus au BP 2023 – chapitre 74 – article 74718.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

4 - CITÉ ÉDUCATIVE - DISPOSITIF DES COLLÉGIENS EXCLUS

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Véronique **STAGNOLI** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Frédéric **KIZILDAG** ; David **LAÏB** ; Richard **MARION** ; Ange **VIDAL** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Matthieu **FISCHER** donne pouvoir à Nassima **KAOUAH** ; Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Abdoulaye **SOW** ; Dehbia **DJERBIB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**

Absent(e) :

Bernard **RIAS** ; Nacera **ALLEM** ; Nordine **GASMI** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

La ville de Vaulx-en-Velin est labellisée Cité Éducative afin de coordonner et de renforcer l'ensemble des dispositifs existants destinés à accompagner les parcours éducatifs des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Les Cités éducatives sont un programme gouvernemental expérimental disposant d'un pilotage et de moyens dédiés destinés à déployer de manière coordonnée davantage de moyens humains et financiers publics dans les grands quartiers à faible mixité, qui cumulent de nombreuses difficultés socio-éducatives et risquent un décrochage global.

Le Programme de Réussite Educative (PRE) est un dispositif de Politique de la Ville d'accompagnement individualisé inscrit dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005. Ce programme tend à « donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite ».

Il s'adresse aux enfants et jeunes vaudais âgés de 2 à 16 ans qui rencontrent des difficultés scolaires, éducatives, familiales ou sociales et considère les parents comme des acteurs de la réussite éducative de leurs enfants. Il donne une priorité aux enfants et adolescents qui résident dans les quartiers en politique de la Ville et qui sont scolarisés dans les établissements de l'éducation prioritaire.

Il intervient notamment afin :

- d'accompagner à la scolarité ;
- de soutenir la parentalité ;
- de favoriser l'épanouissement personnel ;
- d'ouvrir à des pratiques culturelles, sportives et de loisirs.

L'objectif des Cités éducatives rejoint ainsi les objectifs poursuivis par le Programme de Réussite Éducative, lequel, porté par le centre communal d'action sociale (CCAS), s'adresse prioritairement aux habitants des quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Dans le cadre de la Cité Éducative, la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale ont souhaité développer conjointement une action forte à destination des collégiens temporairement

exclus des établissements du territoire. Cette action est dénommée « dispositif ACTE » (Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus).

En effet, après un diagnostic partagé avec l'éducation nationale, le service jeunesse et le programme de réussite éducative, il est apparu que cette période d'exclusion d'une durée moyenne de quatre jours était insuffisamment utilisée pour permettre aux jeunes concernés de mettre à profit ce temps pour réinvestir leur scolarité. La plupart du temps, les collégiens ne sont pas totalement pris en charge, cela peut contribuer à l'aggravation du décrochage scolaire.

Le CCAS de Vaulx-en-Velin, par le biais du PRE, a procédé au recrutement d'une coordinatrice à temps partiel (50% d'un ETP) afin d'animer et coordonner le dispositif d'accueil des collégiens exclus temporairement. Cette action est inscrite dans le plan d'actions prévisionnelles du projet de Cité Éducative, sur l'axe prioritaire « Les jeunes, d'élèves à citoyens et jeunes actifs, acteurs de leur parcours ».

L'action consiste notamment à animer les réunions partenariales d'élaboration du projet d'accueil avec l'ensemble de l'équipe du PRE, les référents de la Ville et ceux de l'éducation nationale présents au sein de la Cité Éducative. Il s'agit également d'assurer l'ingénierie administrative du projet, d'évaluer les actions menées et de prendre en charge individuellement les collégiens exclus.

Il est proposé d'établir une convention avec le centre communal d'action sociale qui a pour objet de déterminer la contribution financière de la Commune. Le montant de la subvention allouée au PRE pour ce dispositif ACTE est de 22 500 € pour l'année 2023.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- verser au Centre Communal d'Action Sociale le financement du poste du référent PRE pour le dispositif ACTE à hauteur de 50 % pour l'année 2023 soit de 22 500€ annuels ;
- autoriser madame la Maire à signer la convention de partenariat pour l'exercice 2023 et tous les documents relatifs à cette décision ;
- dire que la dépense est prévue au budget 2023.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Dahoum. J'ai de nouveau une demande d'intervention de Mme Vidal.

Mme VIDAL.- Madame la Maire, je vous invite à expliquer à votre majorité ce que sont précisément le programme de réussite scolaire et l'objectif du PRE dans le cadre du dispositif des collégiens exclus. Si pour un certain nombre d'entre eux, l'élève exclu va jouer au ballon, cela montre tout le travail qu'il reste à faire ; lorsque de telles inepties sont véhiculées, on peut se poser bon nombre de questions.

Une exclusion éventuelle dans le dispositif d'un collégien exclu est un travail conjoint entre l'établissement scolaire et le PRE. Dire que l'enfant va jouer au ballon, ce n'est pas respecter le travail remarquable des équipes d'un collège, et ce n'est pas respecté le travail des équipes du PRE.

Je pourrais presque dire que je comprends mieux cette délibération qui n'offre qu'un CDD de coordination à mi-temps dans notre Ville, alors qu'à mon sens un poste à temps plein est nécessaire pour la pérennisation des actions du PRE. Cela ne me rassure pas de savoir que ce coordinateur ou cette coordinatrice a un autre mi-temps dans une autre commune, comme cela m'a été dit par un membre de votre majorité qui de toute évidence soutient les syndicats patronaux.

Je voterai cette délibération avec l'espoir que vous aurez entendu mes arguments et que l'an prochain nous aurons enfin un ou une coordinatrice à temps plein en CDI annualisé.

Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Vidal.

J'ai une demande de prise de parole du groupe Socialistes et Républicains.

(La demande est retirée.)

Madame Dahoum, pouvez-vous donner quelques éléments pour rassurer Mme Vidal sur ce qui est fait ?

Mme VIDAL.- Moi, je sais, mais je pense que vous devez faire un gros travail de fond avec votre majorité, car sortir de telles inepties est quand même très grave.

Mme GEOFFROY.- Madame Vidal, je suis sûre que notre majorité est parfaitement au courant, mais pour que l'ensemble du public soit au courant, Mme Dahoum va tout résumer.

Mme DAHOUM.- Madame la Maire, merci de me donner la parole pour donner quelques explications et quelques éléments de langage à Mme Vidal.

Une coordinatrice est effectivement présente sur un mi-temps.

Nous avons cinq collègues sur le territoire et vingt partenaires mobilisés toute l'année.

Au cours de l'année 2022-2023, les jeunes collégiens exclus temporairement ont pu bénéficier de dix-sept sessions, qui ont été programmées : 41 collégiens ont été accueillis, 34 garçons et 7 filles.

Plusieurs acteurs ont été mobilisés, dont les médiatrices parentalité et le lieu Écoute, pour lutter contre le décrochage scolaire et l'exclusion et pour améliorer le climat scolaire à l'échelle du groupe « classes ». Un travail est effectué sur le territoire au plus près du jeune et au plus près des classes.

Je vous rappelle qu'il y a vingt partenaires sur le territoire.

Mme GEOFFROY.- Merci. Maintenant, l'information est complète pour tout le monde.

Il nous faut un peu de temps mais nous allons évaluer la pertinence de l'action pour nous assurer que les jeunes retrouvent plus facilement le chemin de l'école après cette période-là.

Puisque nous sommes tous convaincus, nous allons pouvoir passer au vote, je mets donc la délibération aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de verser au Centre Communal d'Action Sociale le financement du poste du référent PRE pour le dispositif ACTE à hauteur de 50 % pour l'année 2023 soit de 22 500€ annuels ;
- d'autoriser madame la Maire à signer la convention de partenariat pour l'exercice 2023 et tous les documents relatifs à cette décision ;
- de dire que la dépense est prévue au budget 2023.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-

		BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

5 - BIENNALE DE LA DANSE 2023 - SUBVENTION À LA COMPAGNIE KADIA FARAUX

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOU** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Véronique **STAGNOLI** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Frédéric **KIZILDAG** ; David **LAÏB** ; Richard **MARION** ; Ange **VIDAL** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Matthieu **FISCHER** donne pouvoir à Nassima **KAOUAH** ; Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Abdoulaye **SOW** ; Dehbia **DJERBIB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**

Absent(e) :

Bernard **RIAS** ; Nacera **ALLEM** ; Nordine **GASMI** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2016, la ville de Vaulx-en-Velin s'associe au défilé de la Biennale de la Danse. La Ville encourage la participation des habitantes et des habitants, quel que soit leur âge, afin de mettre en valeur la diversité des expressions artistiques. La participation des Vaudaises et des Vaudais est également un facteur contribuant à la dignité de chacun et participe à l'approfondissement des droits culturels, inscrits dans les lois de la République,

L'édition 2023 du défilé de la Biennale de la Danse aura lieu le dimanche 10 septembre. Dans le cadre de l'organisation de ce défilé, la Biennale de la Danse a lancé un appel à projet. La compagnie Kadia Faraux, souhaitant poursuivre son implication sur le territoire et consolider son partenariat avec la ville de Vaulx-en-Velin, a soumis une proposition artistique dont les intentions sont les suivantes :

- développer les collaborations avec les différentes structures socio-culturelles et les associations engagées auprès des publics issus des différents quartiers populaires de la Métropole et de la commune de Vaulx-en-Velin,
- poursuivre le travail autour de la mixité culturelle et sociale du territoire afin de créer une véritable dynamique autour du projet.

La compagnie Kadia Faraux a donc soumis un projet artistique pour impliquer les habitants de Vaulx-en-Velin. Associés à des Lyonnaises et des Lyonnais des troisième et septième arrondissements, les Vaudaises et les Vaudais participeront à la plus grande parade chorégraphique d'Europe, en célébrant, à un an des Jeux Olympiques, le dialogue entre l'art et le sport.

Le succès des précédents défilés (2016, 2018 et 2020/2021) tient à la rencontre des publics - enfants, adolescents, hommes, femmes, personnes en situation de handicap, personnes âgées, isolées - et à la forte implication de la compagnie sur le territoire vaudais.

Pour cette édition, la proposition artistique de la compagnie Kadia Faraux explore la culture thaïlandaise à travers un art martial connu dans le monde entier : la boxe thaïlandaise - ou Muay-Thai. La compagnie s'est associée à une athlète de haut niveau, championne du monde de la discipline, Anaëlle Angerville.

Le choix du thème central, outre le Muay-Thai, s'est porté sur le Ram Muay et le Muay Boran. Le Ram Muay est une danse rituelle accompagnée par un petit orchestre autour du ring, qui précède un combat de Muay-Thai. Cette danse rituelle est également un temps d'échauffement pour les boxeurs. Quant au Muay Boran, il s'agit d'un art thaï traditionnel de combat ayant précédé le Muay-Thai.

Le projet pour lequel la compagnie sollicite une subvention d'un montant de 19 000 euros intègre également un travail de conception et de fabrication des costumes par les participantes et participants. Ces costumes seront portés lors du défilé 2023. En conséquence, il s'agit d'une proposition artistique globale de participer activement à un événement culturel de renommée internationale depuis la création de costumes jusqu'à l'exécution de la chorégraphie, beau moment de fraternité des corps.

Afin de toucher les habitants vaudais, un appel à participation a été relayé auprès des différentes structures socio-culturelles et les associations engagées auprès des publics issus des différents quartiers de la Ville.

Pour créer ce spectacle déambulatoire, 30 ateliers de répétitions sont proposés en lien avec les structures-relais. En plus des personnes s'inscrivant au défilé de leur propre initiative, les structures-relais sont sollicitées pour mobiliser leurs membres. Des rencontres avec les partenaires locaux sont organisées. Les structures-relais sont responsables des locaux utilisés dans le cadre des ateliers.

Tous les participants aux différents ateliers ne faisant pas partie de l'équipe artistique professionnelle sont inscrits en qualité de bénévoles.

Les ateliers de danse Afro/Hip-Hop et de boxe Thaï sont menés par l'équipe artistique de la compagnie : Kadia Faraux, Anaëlle Angerville, Christopher Ndinga, Karim Konaté, Rotha Tuy, Émile Monnier, Ange Muhirwac, Amaurine Mastronicolas.

De février à septembre 2023, le découpage des ateliers danse s'organise comme suit :

- des répétitions hebdomadaires, rassemblant les participants à Vaulx-en-Velin, Lyon 3^{ème} et Lyon 7^{ème} selon un calendrier prédéfini ;
- des journées de répétitions programmées durant les mois de mars, avril, mai, juin, juillet et septembre 2023 à Vaulx-en-Velin.

Au total, ce sont donc 74 heures de répétitions qui sont proposées aux participantes et participants, mobilisant huit intervenants. Un pré-défilé aura lieu le 9 Septembre de 10h à 18h au Gymnase Rousseau.

Les ateliers de confection des costumes sont organisés de mars à septembre, à raison de deux jours par semaine et vingt heures d'ateliers « nomades ».

La phase de lancement de ce beau projet artistique a eu lieu le 25 janvier 2023 à l'Atelier Léonard-de-Vinci.

L'Atelier Léonard-de-Vinci a été désigné comme l'interlocuteur pour la mise en place de ce projet culturel. Après une soirée de lancement organisée le 25 janvier 2023, des temps de répétition de danse ont été proposées à l'Atelier et dans les gymnases de la Ville.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 19 000 euros à la compagnie Kadia Faraux ;
- autoriser Madame la Maire à signer la convention d'objectifs et moyens avec la Compagnie Kadia Faraux.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Lakehal. Un temps de parole a été demandé par Mme Bertin.

Mme BERTIN.- Je suis ravie que Vaulx-en-Velin poursuive sa participation à la biennale de la danse. Cet événement existait depuis des années et se faisait avec une compagnie de Sainte Foy-lès-Lyon. Le projet est relancé avec deux autres villes qui sont extrêmement intéressantes, ce partenariat avec Lyon 3^e et Lyon 7^e est extrêmement intéressant.

Vous proposez un projet qui sera porté par une compagnie de danse, domiciliée hors de la ville. Nous nous interrogeons sur la politique culturelle de notre cité et avons une suggestion. Je ne remets pas du tout en cause le projet qui est extrêmement intéressant, qui est surprenant, mais je suis très curieuse et cela m'intéressera, est-ce que cela intéressera les Vaudais ? Je ne sais pas, je l'espère.

La Ville est riche d'associations culturelles, je me pose donc la question : pourquoi prendre une grande compagnie de danse, domiciliée à l'extérieur ? Nous avons une richesse d'associations culturelles, en particulier une école des arts - puisque ce n'est plus un conservatoire, il a été transformé en école des arts - dans laquelle sont développées plusieurs disciplines, en particulier la danse. Je suis donc surprise de ne pas la voir comme partenaire dans ce beau projet.

L'idée est de créer une politique culturelle riche, inclusive, qui pourrait fédérer toutes les instances culturelles : l'école des arts, la médiathèque où a eu lieu le lancement du projet le 25 janvier, le réseau de bibliothèques, la MJC, les centres sociaux et d'autres associations, pour montrer aux autres villes, Lyon 3^e et Lyon 7^e, notre diversité et l'union de toutes nos structures et la richesse de nos compétences, puisque c'est là où est l'intérêt.

Nous croyons profondément à la capacité de nos associations et de nos instances culturelles de monter un projet d'une telle envergure sans avoir à aller chercher une compagnie extérieure, et d'y faire adhérer notre population.

Ce projet pourrait être porté par un ou par des Vaudais, mais encore faudrait-il oser porter une politique culturelle riche et inclusive. À ce propos, nous aimerions avoir quelques éclaircissements concernant l'école des arts, qui n'a plus de directeur depuis douze mois. *A priori*, une nouvelle directrice va arriver, mais des parents nous ont signalé l'absence de réunions du conseil d'établissement depuis plus d'un an et demi. Où en est le projet d'établissement qui était en cours de réécriture, qui permettrait de renouveler le statut de « conservatoire » ? Allez-vous abandonner ce label ? Je vous avais déjà posé la question l'année dernière, j'aimerais savoir où l'on en est sur ce sujet.

Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Madame Lakehal, sur le choix de la compagnie Kadia Faraux ?

Mme LAKEHAL.- La Ville a tout simplement respecté le *process* de la biennale de la danse en mettant en place un appel à projets. Cette compagnie a été choisie, il n'y a pas eu de proposition d'une compagnie vaudaise ; il n'y avait pas d'obstacle, une compagnie vaudaise pouvait déposer un projet, cela n'a pas été le cas.

Je tiens à rappeler que la compagnie Kadia Faraux travaille depuis plus de 25 ans sur le territoire vaudais.

Il n'y a pas que l'école des arts, même si elle fait partie des priorités du projet culturel de la Ville, il y a aussi des associations. Vaulx-en-Velin ne tourne pas uniquement autour de l'école des arts, mais je sais que vous appréciez cet équipement un peu plus que les autres.

Je souhaite également vous apporter une précision : il y a quelques années, la compagnie Kadia Faraux était associée à la chorégraphe vaudaise, Maïssa Barouche. Les Vaudais sont donc plus que présents dans ce projet.

Je me suis rendue au gymnase de Vaulx-en-Velin un dimanche pour encourager tous les participants, de Vaulx-en-Velin mais aussi de Lyon 3^e et Lyon 7^e. Il y a des vaudais fidèles, et il y a de plus en plus de Vaudais au fil des biennales.

Concernant la direction de l'école des arts, si vous étiez un peu plus présente, vous sauriez qu'une directrice a assuré l'intérim et qu'une nouvelle directrice a été recrutée, elle sera présente à partir du mois de septembre.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Lakehal pour ces précisions. Nous pouvons nous réjouir de la qualité des défilés portés par la compagnie Kadia Faraux.

Madame Bertin, un point complet sera fait sur le projet d'établissement qui semble vous inquiéter lors du prochain conseil d'établissement.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vous propose de mettre le rapport aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 19 000 euros à la compagnie Kadia Faraux ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'objectifs et moyens avec la Compagnie Kadia Faraux.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

6 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE FESTIVAL WOODSTOWER

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUIM** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Véronique **STAGNOLI** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Frédéric **KIZILDAG** ; David **LAÏB** ; Richard **MARION** ; Ange **VIDAL** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Matthieu **FISCHER** donne pouvoir à Nassima **KAOUAH** ; Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Abdoulaye **SOW** ; Dehbia **DJERBIB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**

Absent(e) :

Bernard **RIAS** ; Nacera **ALLEM** ; Nordine **GASMI** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

Rendez-vous estival d'avant la rentrée, le festival Woodstower se déroulera du 23 au 27 août 2023 au Grand Parc Miribel Jonage.

Parmi les plus grands festivals de musiques actuelles français, la programmation de cette 24^{ème} édition présentera des artistes de renom tels qu'Angèle, Damso, Chilla, ou encore Soolking, mais aussi des musiciens émergents, du stand up, des conférences, et un final totalement gratuit le dimanche 27 août.

Événement festif et raisonné, il se démarque par son engagement historique en matière de développement durable : tri des déchets, récupération de matériaux pour sa scénographie, travail en circuit court, consommation d'eau maîtrisée ou encore facilitation des déplacements en transports en commun et mobilité douce pour les festivaliers.

Créé en 1998, il est organisé depuis 2005 en plein air au Grand Parc Miribel Jonage, et administrativement localisé sur le territoire de Vaulx-en-Velin.

Avec une volonté partagée de renforcer ce partenariat, les échanges et collaborations se sont intensifiés depuis 2019 entre la Ville et le festival Woodstower, avec pour principaux enjeux :

- en matière de politique culturelle et de développement des musiques actuelles sur le territoire, favoriser l'ancrage du festival sur Vaulx-en-Velin et contribuer à une meilleure connaissance de son offre à la population, en particulier chez les jeunes et les familles ;
- en matière de sûreté urbaine et de prévention, renforcer le dialogue sur les questions de nuisances sonores pendant la manifestation ;
- en matière d'attractivité du territoire, renforcer la visibilité de la Ville et solliciter la participation des acteurs du festival aux réflexions sur la démarche que nous avons ici engagée.

Pour 2023, l'objectif est d'établir une convention de partenariat globale, recensant et valorisant l'ensemble des échanges entre la Ville et l'association pour la mise en œuvre de la 24^{ème} édition :

- L'événement WOODSTOUR le 8 juillet à l'Atelier Léonard De Vinci dans le cadre de la programmation Activ'été.

Pour la troisième année, le festival investira le territoire vaudais et proposera le temps d'une journée un condensé de son projet culturel : des ateliers de pratiques autour du street art, du DJaying ou encore du breakdance, un open mic et des concerts.

Au préalable de cet événement, des ateliers de customisation de bombes de peinture et de finger drumming seront proposés le 1^{er} juillet dans le cadre de la fête de l'Atelier Léonard De Vinci ainsi que le 5 juillet.

Cette action, dont le budget est estimé à 12 250€, est co-financée par la Ville à hauteur de 5 000€, la Métropole à hauteur de 4 000€, la DRAC à hauteur de 2 300 €, des fondations privées à hauteur de 1 000€ et par l'apport complémentaire sur les fonds propres de l'association.

- Les réponses apportées par Woodstower en matière de prévention des nuisances sonores, qui se traduisent sur le territoire par la sensibilisation aux actions mise en place pendant le festival, notamment par l'intermédiaire des Conseils de Quartier du Village et de la Grappinière : étude technique des implantations des espaces scéniques, orientation vers le sol des sonorisations, adaptation de la programmation artistique entre 1h et 5h du matin, et enfin mise en place d'une ligne téléphonique dédiée au recueil des doléances des riverains.
- Le soutien de la Ville en matière de communication, ainsi que les mise à disposition matérielle et mobilière de l'accueil de loisirs du Pré pour le bon déroulé logistique de la manifestation, valorisés à hauteur 8509,90€.
- Enfin, les contreparties en visibilité et en nature offertes par le festival, valorisées à hauteur de 8550€.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame La Maire à signer la convention de partenariat entre l'association Woodstower et la Ville ;
- autoriser le versement d'une subvention à hauteur de 5 000€ à l'association Woodstower dans le cadre de l'organisation de l'action Woodstour le 8 juillet à l'Atelier Léonard-de-Vinci.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Lakehal. J'ai une demande de parole de Mme Vidal.

Mme VIDAL.- Je me réjouis de ces deux actions. Par la première, la Ville entre à nouveau dans la danse, et par la seconde, la Ville entre en musique.

Il faut noter que le festival Woodstower est un festival de musique techno écoresponsable. Il est cité dans le média *Vert*, qui annonce la couleur, comme l'un des festivals écolos et indépendants, dans leur article du 19 mai dernier. Avec un tel label, il sera difficile aux détracteurs de notre ville de trouver les arguments contre ce festival vert, écoresponsable.

Juste une petite remarque concernant la délibération, il paraîtrait plus équitable que soient inscrits dans la délibération que nous allons voter ce soir : les 5 000 € de subvention, comme c'est le cas, mais également les 8 509 € de soutien aux communications, la disposition mobilière et immobilière, ainsi que les 8 550 € concernant les contreparties de visibilité offerte par le festival valorisant ainsi notre commune.

Qu'il est bon d'avoir un peu de culture. Toutefois, il m'aurait été agréable d'avoir la même délibération pour le festival du film court francophone de Vaulx-en-Velin, comme c'est le cas ce soir pour le festival écoresponsable Woodstower.

Bien évidemment, je voterai cette subvention.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Vidal.

J'ai une demande de parole de Mme Bertin.

Mme BERTIN.- Madame Lakehal, vous nous présentez l'ensemble des actions de coopération entre la ville de Vaulx-en-Velin et l'association Woodstower, nous ne pouvons que nous féliciter, comme vous, des liens et réalisations communes. J'ai vu ce festival grandir d'année en année avec une programmation de plus en plus riche et intéressante.

En revanche, nous souhaitons revenir sur deux points :

Le premier fait bondir bon nombre de Vaudais : le bruit. C'est très bien qu'il y ait ce festival, mais ce sont les Vaudais, en particulier les habitants du nord de la commune, qui le payeront toute la durée du festival. En effet, chaque été, lors de ce festival, nous avons à souffrir du bruit en journée mais surtout la nuit. Or, en période estivale, lorsqu'il fait très chaud, nous avons tous nos fenêtres ouvertes, mais du fait du festival nous ne pouvons pas dormir.

Nous apprenons d'ailleurs cette année que ce sera quasiment du H24. On nous annonce, d'ores et déjà, que nous aurons du bruit d'une heure à cinq heures du matin, cela ne baissera pas. Il est dit : « il aura un effort particulier », mais sans plus de précisions or, chacun sait que le diable se niche bien souvent dans les détails, nous ne savons donc pas à quelle sauce nous serons mangés. Il est tout à fait étonnant de lire cela.

L'effort particulier serait que tout le monde aille se coucher à minuit, comme ce fut le cas pour l'Evasion festival, qui s'est tenu du 24 au 25 juin, c'était très bien. On peut profiter d'un concert qui commence l'après-midi pour s'arrêter à minuit ou à une heure, je ne vois pas pourquoi on empêcherait les Vaudais de dormir pendant deux nuits d'affilée. Je vous le dis très franchement. Je propose donc que l'an prochain, la programmation stoppe à minuit ou une heure du matin et que dans l'attente, la direction du festival baisse de façon très sensible la musique à minuit.

Ce problème n'est pas récent. En 2014, nous étions élus, on tombe à terre quand on entend ce bruit infernal à trois ou quatre heures du matin, lorsqu'on appelle, on nous répond que la mairie a signé l'autorisation et qu'ils ont le droit de faire du bruit jusqu'à 5 h 00. En fait, on signe une convention et on finance quelque chose qui empoisonne l'existence pendant deux nuits.

Ce festival, c'est très bien, mais jusqu'à minuit, ce serait parfait.

Le second point sur lequel je voudrais revenir est la mise à disposition de 70 invitations dont 50 en espace VIP. Je ne voudrais pas que des rumeurs circulent sur l'accaparement des places par certains élus ou certaines familles, je ne vais pas croire les mauvaises langues. Toutefois, pour y couper court, la plus simple façon serait d'agir en toute transparence. Je suis sûre, Madame la Maire, Madame l'Adjointe, que vous souscrirez à ma demande. Je ne vais pas vous demander de vous y rendre, je peux comprendre.

En revanche, il serait bon que la mise à disposition des 69 places soit faite en toute impartialité et que vous y travailliez déjà. Si des élus souhaitent participer au festival, il n'y a pas de souci, il leur suffit de prendre une place, ils perçoivent des indemnités pour cela, mais j'aimerais que l'on puisse s'occuper des bénévoles qui pourraient avoir des places mises à disposition en remerciement des travaux qu'ils ont remarquablement réalisés sur la Ville. On pourrait aussi imaginer, pourquoi pas, un système d'inscription volontaire avec un tirage au sort devant huissier ou la mise en place dans les quartiers qui souffrent le plus pour compenser les nuisances qu'ils vont subir. Les fêtes des écoles sont passées, c'est dommage, mais elles auraient pu faire l'objet d'un lot, la vente de tickets aurait pu permettre de gagner un Pass Woodstower, ce qui aurait pu faire un très beau lot pour une famille. Ce serait peut-être à penser l'an prochain.

En phase finale, il serait bon de lister les bénéficiaires des places gratuites et d'assurer un suivi dans le journal municipal pour expliquer à qui vous avez offert ces 70 places, de façon à ce que ce soit public et que cela ne puisse pas prêter le flanc à des rumeurs. Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Bertin.

Je vais répondre à quelques éléments.

Madame Vidal, nous écrivons dans le corps de la délibération que nous valorisons, nous pourrions le préciser en deuxième partie, mais c'est bien indiqué, nous sommes très transparents sur cela.

Concernant le festival du film court francophone, nous passerons la délibération à l'automne, avec une convention. Cette dernière sera réécrite ; il existait des éléments de convention du festival, c'est-à-dire ce que faisait l'association, mais sous ce format, ce sera une convention de partenariat. Nous allons la passer aussi, nous sommes en train de l'écrire avec l'association du festival du film court pour être sûr que nous sommes d'accord. De ce point de vue, vos vœux seront exaucés.

Madame Bertin, j'avoue que vous arrivez encore à me sidérer. Sur la question du bruit et du fait que nous autoriserions à faire du bruit, la question ne s'est évidemment pas posée ainsi.

Nous ne pouvons pas tout faire dans le même temps. Soit nous considérons qu'il ne faut pas de festival dans une ville, c'est un choix que peuvent faire des collectivités - je rappelle qu'il est au grand parc, c'est un partenariat avec plusieurs communes – soit nous considérons que c'est important. Un festival a, de façon intrinsèque, des obligations notamment de faire de la musique en soirée.

Certaines collectivités font le choix de ne pas faire de festival, je continue à dire que nous soutenons le festival Woodstower, c'est le sens de la délibération, avec des artistes populaires. J'ai compris que vous ne les aimiez pas, mais ce sont des artistes écoutés par des milliers de personnes, notamment des jeunes mais parfois par quelques adultes comme moi, et d'autres aussi. Il est intéressant de pouvoir les accueillir sur notre territoire.

Mon inquiétude était plus que les Vaudais ne bénéficient pas de l'accès aux concerts, avec plusieurs aspects : on l'a redit, c'est la découverte des métiers autour des festivals, il y a des enjeux pour les jeunes de Vaulx-en-Velin à rentrer dans ces métiers-là, et c'est aussi le plaisir d'écouter les artistes qui seront présents.

Mme Lakehal a lu un paragraphe entier pour dire notamment comment nous travaillions pour qu'il y ait le moins de nuisances sonores possible la nuit. Il y a même une ligne téléphonique dédiée pour améliorer les choses.

Nous ne vous dirons pas qu'il n'y aura pas du tout de musique, puisque ce sont des concerts. En revanche, tout est fait pour diminuer les nuisances sonores sur notre territoire. Le vent peut parfois tourner, la musique peut s'entendre plus fortement certaines soirées, nous le reconnaissons. Le principe est de finir le plus tôt possible les prestations les plus sonores et d'avoir un peu plus loin dans la nuit, jusqu'à deux heures du matin, des programmations plus adaptées.

Nous pouvons faire confiance au travail qui est mené et le soutenir. Je suis sûre que tous les festivals identifiés en France font du bruit et je ne vois pas pourquoi nous n'aurions pas le droit d'avoir à Vaulx-en-Velin un festival, si vous voulez avoir le fond de ma pensée.

Sur la question des invitations, Madame Bertin, je vous mets au défi de dire que nous distribuons des invitations entre élus, vous savez très bien que nous ne le faisons pas, vous avez été élue sous le mandat précédent, nous ne l'avons pas fait. En revanche, vous savez bien que nous avons développé des invitations à destination des bénévoles inscrits dans les conseils de quartier et dans la vie associative, que nous avons travaillé tout cela parce que quand les bénévoles et les habitants de la ville s'impliquent, c'est plutôt sur cela que nous travaillons.

Si vous êtes inquiète, cela ne pose pas de problème de dire à quels profils les invitations ont été réparties, nous ne donnerons pas de noms. Pour l'instant, personne autour de cette table n'a eu d'invitation pour aller à Woodstower. Rassurez-vous, vous n'en aurez pas, je n'en aurai pas, les autres élus n'en auront pas non plus et chacun paiera sa place comme il a l'habitude de le faire. Comme cela, il n'y aura pas de sujet. Nous avons toujours travaillé à ce que ce soit à destination de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Évitez d'essayer de jeter la suspicion ! Je trouve que les élus sont bien assez attaqués alors qu'ils essaient dans l'ensemble de se dévouer pour le bien commun. Nous gagnerions tous en hauteur si nous ne nous attaquions pas nous-mêmes entre élus ; vu la période, je ne trouve pas cela très heureux.

Cela étant dit, j'espère que nous aurons rassuré les Vaudaises et les Vaudais sur le fait que nous prenons en compte les questions de bruits, nous ferons au mieux. Évidemment, nous ne cesserons de nous améliorer. Je pense que ce festival est une bonne chose pour nous tous.

Je mets la délibération aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame La Maire à signer la convention de partenariat entre l'association Woodstower et la Ville ;
- d'autoriser le versement d'une subvention à hauteur de 5 000€ à l'association Woodstower dans le cadre de l'organisation de l'action Woodstour le 8 juillet à l'Atelier Léonard-de-Vinci.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

7 - RAPPORT 2021 DE LA GESTION DES DÉCHETS

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Véronique **STAGNOLI** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Frédéric **KIZILDAG** ; David **LAÏB** ; Richard **MARION** ; Ange **VIDAL** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Matthieu **FISCHER** donne pouvoir à Nassima **KAOUAH** ; Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Abdoulaye **SOW** ; Dehbia **DJERBIB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**

Absent(e) :

Bernard **RIAS** ; Nacera **ALLEM** ; Nordine **GASMI** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, la Métropole de Lyon a réalisé un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, destiné notamment à l'information des usagers.

En application de l'article D2224-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), ce rapport doit faire l'objet d'une communication en conseil municipal.

Le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, présenté lors du conseil métropolitain du 23 novembre 2022, comporte, notamment, les indicateurs techniques et financiers, quantitatifs et qualitatifs, prévus dans le décret précité.

I - Introduction

Depuis janvier 2020, le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est piloté par une régie à autonomie financière. Elle s'accompagne de la mise en place d'un budget annexe, qui permet d'isoler les dépenses et les recettes du service et ainsi de renforcer la transparence et la lisibilité des comptes.

Le rapport annuel couvre désormais le périmètre complet de la régie déchets, incluant, notamment, les déchets ménagers et assimilés collectés sur l'espace public (corbeilles de propreté, dépôts sauvages, etc.).

L'année 2021 marque l'arrivée :

- d'un nouveau service de collecte des déchets alimentaires (déployé en premier lieu à Lyon 7ème) ;
- de la distribution gratuite de composteurs aux usagers habitant en maison individuelle.

Ces deux dispositifs viennent compléter l'offre métropolitaine de tri à la source des biodéchets.

Pour rappel, l'année 2020 avait été fortement impactée par la crise sanitaire, qui avait conduit à une forte diminution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés

II – Prévention et collecte des déchets

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Métropole en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage du service au cours de l'année 2021 :

- entre 2010 et 2021 : réduction de 5,8 % des déchets ménagers et assimilés produits par an et par habitant. Objectif fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte : - 10 % entre 2010 et 2020. Objectif fixé par la loi anti-gaspillage et économie circulaire (loi AGE3) : - 15 % de 2010 à 2030 ;
- entre 2010 et 2021 : augmentation de 3,8 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant avec une augmentation de la quantité de verre collecté par habitant (+ 2,9 %), une augmentation des ordures ménagères résiduelles produites par habitant (+ 1 %) et une hausse des emballages légers et papiers produits par habitant (+ 2,2 %) de 2020 à 2021 ;
- développement des silos de surface de proximité pour la collecte des emballages légers et des papiers, dans la continuité des actions initiées en 2015 : + 57 silos par rapport à 2020 ;
- stabilisation des tonnages collectés en déchetterie par rapport à 2019 avec, notamment, une diminution des papiers/cartons, des encombrants et des déchets verts. La fréquentation des déchetteries a, quant à elle, baissé de 4 % (toujours par rapport à 2019).

Dans la continuité des actions mises en place depuis 2016, on notera le développement de dispositifs de collecte complémentaires aux déchetteries assurant un service de proximité aux usagers :

- 180 points de collecte spécifique des sapins (quatre points à Vaulx-en-Velin) ;
- douze points de collecte saisonnière de végétaux sur des communes éloignées des déchetteries fixes ;
- une déchetterie fluviale ;
- neuf déchetteries mobiles à Lyon et Villeurbanne pour la collecte des déchets de carton, bois, métaux, des meubles, des petits appareils en mélange, des encombrants et des dons acheminés vers les structures de l'économie sociale et solidaire ;
- mise en place d'un nouveau service de collecte des déchets alimentaires ;
- poursuite des actions engagées en matière de prévention des déchets : quinze déchetteries équipées en espace donneries représentant 424 t de dons acheminés vers les structures de l'économie sociale et solidaire. Celle de Vaulx-en-Velin a collecté 6031 tonnes en 2021 ;
- le développement du compostage collectif avec la mise en place de 202 projets de compostage partagé, en pied d'immeubles, à l'échelle d'un quartier ou au sein d'écoles du territoire (+ 13 % entre 2020 et 2021), l'élargissement des solutions de mise à disposition de broyat. Il existe neuf sites de composteurs partagés à Vaulx-en-Velin ;
- poursuite des sessions de sensibilisation aux pratiques individuelles de compostage et de gestion alternative des déchets verts, commencées en 2020 ;
- distribution gratuite de 6 273 composteurs aux usagers habitant en maison individuelle, 172 composteurs ont été distribués aux Vaudais en 2021 ;
- lutte contre le gaspillage alimentaire avec des actions, notamment, dans la restauration collective.

En complément de ces actions mises en œuvre par la Métropole au titre de sa compétence, la Ville développe une politique de réduction des déchets à la source et d'amélioration du tri des déchets.

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la Ville a souhaité limiter le surplus de repas commandés en adaptant les commandes aux effectifs réels, et sensibiliser les enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour cela, elle a acquis des tablettes afin de faciliter la transmission des effectifs quotidiens par les agents de restauration.

La Ville a continué l'installation de composteurs dans les groupes scolaires désireux de développer un projet pédagogique et mettre en place une collecte des biodéchets dans les autres.

Dans ce but, elle poursuit le soutien aux écoles volontaires en mobilisant le dispositif de la Métropole qui fournit les bacs nécessaires et finance l'accompagnement de la démarche par une association spécialisée pendant 18 mois.

La Ville favorise l'implantation de composteurs individuels (172 composteurs distribués en 2021) et collectifs fournis par la Métropole. Neuf composteurs de quartiers étaient en fonction en 2021.

La Ville mène également des actions sur la propreté auprès des écoles (93 classes ont bénéficié d'actions de sensibilisation au traitement des déchets) et soutient les initiatives des habitants.

A noter qu'à Vaulx-en-Velin, la quantité de déchets ménagers et assimilés par habitant est supérieure à la moyenne métropolitaine, mais a toutefois baissé par rapport à 2020.

III - Traitement des déchets

La priorité a été donnée à la valorisation matière et énergétique pour le traitement des déchets ménagers et assimilés (taux de valorisation : 93,5 %) :

- 61 % des déchets orientés vers la valorisation énergétique ;
- 32,5 % des déchets orientés vers la valorisation matière : recyclage, régénération ou compostage ;
- 6,5 % des déchets orientés vers le stockage. En 2021, 83 % des déchets stockés proviennent des déchetteries ;
- la performance de recyclage des emballages est en augmentation (64,2 % contre 60,7 % en 2020) mais encore éloignée de l'objectif national de 75 %. Plusieurs facteurs expliquent ces résultats : la modernisation des procédés et l'extension des consignes de tri permettent de capter un maximum du gisement, cependant, le taux de refus de tri est très important (erreurs des habitants) et vient pénaliser les résultats ;
- la totalité des 316 248 t d'ordures ménagères résiduelles produites sur l'agglomération ont été valorisées énergétiquement dans les unités de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de la Métropole ;
- la valorisation de 77 509 t de sous-produits d'incinération des déchets ménagers et assimilés ;
- entre 2010 et 2021 : réduction de 42,2 % des déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage. L'objectif, fixé par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, est une baisse de 30 % de 2010 à 2020. L'objectif fixé par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGE) du 10 février 2020 est une baisse de 50 % de 2010 à 2025.

IV - Actions limitant l'impact des activités sur l'homme et l'environnement

Des mesures ont été prises pour améliorer les conditions de travail des agents (régie et entreprises) en termes d'hygiène et de sécurité :

- accidentologie du personnel en régie : - 5 % par rapport à 2020 ;
- cohabitation avec les modes doux : poursuite du travail de définition des bonnes pratiques ;

- formations aux risques psycho-sociaux : en 2021, les managers de proximité de la subdivision de collecte ont participé à des ateliers animés par un psychologue du travail et le conseiller en prévention. Il est prévu que ce travail soit étendu aux autres services ;
- suppression progressive de la pratique des marches-arrières lors de la collecte des ordures ménagères.

Des actions ont été menées pour limiter l'impact sur la santé et l'environnement :

- bilan des émissions de gaz à effet de serre générées et évitées par les activités : au global, la gestion des déchets génère 236 kg eqCO₂/habitant en brut, ce qui correspond aux émissions de 1 324 km parcourus en voiture. Une fois la prise en compte des émissions évitées, cela ne représente plus que 54 kg eqCO₂/habitant ;
- 100 véhicules propres en service à la fin 2021 (+ 7,5 % par rapport à 2020) ;
- dans les deux unités de valorisation énergétique : l'équivalent de 18 784 foyers alimentés par l'électricité produite et l'alimentation de réseaux de chaleur (40 400 équivalent logements).

La régie déchets et insertion : les marchés des déchets et de la propreté représentent, en 2021, 72 915 heures d'insertion, soit 15 % de l'ensemble des heures d'insertion réalisées par la Métropole.

Enfin, la Métropole a poursuivi ses actions solidaires, à savoir :

- le versement d'une subvention de 8 161 € à l'Association française contre les myopathies (AFM) calculée en fonction des quantités de papiers, journaux et magazines collectés tout au long de l'année ;
- une promesse de don de 100 930 € à la Ligue contre le cancer grâce à la collecte du verre.

V - Bilan financier

Les dépenses du service s'élèvent à 153 M € TTC (+ 5,9 % par rapport à 2020).

Les recettes issues des activités s'élèvent à 38,2 M € HT. Dans le cadre de la création du budget annexe en 2020, il n'a pas été procédé aux rattachements des recettes en fin d'exercice, la comparaison entre 2021 et 2020 n'est donc pas pertinente. Les recettes 2021 ont cependant dépassé le niveau de 2019 de 4,6 M €.

Le rapport 2021 de la Métropole sur la qualité et le prix des services publics de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés est consultable sur le site du GrandLyon.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de la communication du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2021.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- J'ai des demandes de prise de parole.

Monsieur Marion ?

M. MARION.- Madame la Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Ce rapport nous présente les actions menées au sujet de la gestion des déchets, principalement les actions menées par la Métropole au regard de ses compétences légales. C'est très bien de valoriser le travail de notre collectivité, notamment quand elles sont présidées par des écologistes, les écologistes vaudais vous en remercient. Effectivement, comme vous l'avez rappelé, la Métropole remplit bien ses engagements légaux, et va même au-delà de ses compétences,

comme sur les marchés alimentaires dont les biodéchets sont juridiquement une propriété municipale mais que la Métropole propose tout de même de traiter.

Puisque nous sommes en conseil municipal, je propose que nous nous demandions comment nous pourrions faire davantage de choses du côté municipal. C'est important que nous, en tant que Ville, réfléchissions à ce que nous pourrions améliorer. Les mairies peuvent lancer autant d'actions complémentaires qu'elles veulent puisqu'elles bénéficient de compétences générales, l'horizon est donc très vaste pour faire de nouvelles choses et de lancer de nouveaux progrès sur le sujet.

Voici plusieurs propositions :

Une action qui montre l'exemple, parce que c'est le rôle des élus de montrer l'exemple, notamment sur ces sujets environnementaux. Nous pourrions nous mettre d'accord collectivement sur une dématérialisation complète des documents. Cela fait plusieurs années que tous les outils sont disponibles, tablettes ou autres, nous aurions pu éviter d'arriver en conseil municipal avec des centaines de feuilles de papier sur les tables. Ces papiers, ce sont autant d'arbres qu'il a fallu abattre. On comprend qu'il faut du temps pour que les transitions se fassent et que l'on passe d'une méthode à une autre, mais là, nous avons tous les outils pour le faire depuis plusieurs années. Il est temps de le faire concrètement et que nous nous y engageons collectivement toutes et tous, ici ;

Pour aller plus loin, nous pourrions doter notre Ville d'un cadre qui permette de devenir exemplaire, à l'échelle de la ville et de façon structurante, avec une évaluation de l'ensemble des déchets produits par nos services municipaux. Nous pourrions mener ce travail pour suivre précisément la quantité de déchets que la Ville produit et la façon dont ces déchets sont traités, notamment taux de réutilisation, taux de valorisation, taux de recyclage, et comment nous nous engageons à faire mieux à l'avenir pour progresser sur ce sujet. Ce suivi mérite d'être régulier, je vous propose d'en faire un rapport annuel pour notre ville, chaque année sur deux jambes, à la fois évaluation de suivi et proposition de nouvelles actions ;

Pour aller encore plus loin, en embarquant tout le tissu social vaudais, je propose que l'on associe davantage les acteurs du territoire pour faire de ces déchets d'aujourd'hui une richesse de demain. On peut penser aux encombrants qui sont souvent source de difficultés, on peut le comprendre bien sûr. Ce sont des déchets pour les personnes qui s'en débarrassent parce qu'elles n'en ont plus l'utilité, mais certains de ces encombrants pourraient être utilisés par d'autres personnes. Nous pourrions, par exemple, en complément de ce que font déjà les déchetteries et les donneries, avoir un fichier municipal sur le modèle du « je prends, je donne » pour recenser les objets qui peuvent être donnés au lieu d'être jetés. Il serait accessible sur le site de la Ville de Vaulx-en-Velin, chacun pourrait consulter les possibilités existantes car on ne peut pas faire le tour de toutes les déchetteries chaque semaine pour avoir la chance de tomber sur le bon objet. On pourrait être plus efficace de cette manière avec un fichier municipal.

Nous nous donnerions toutes les chances que nos déchets puissent devenir des ressources, entrer pleinement dans une économie circulaire. Au lieu de jeter, on pourrait davantage réutiliser, avec un tout un tas d'activités à développer pour remettre en état les objets qui en ont besoin, et donc développer l'économie sociale et solidaire avec de nombreuses associations à Vaulx-en-Velin qui peuvent s'y engager. On peut penser à Bricologis pour ce qui est de la remise en état d'un certain nombre d'encombrants.

Nous pouvons aussi développer des échanges entre habitants à travers ce dispositif, puisque ce sont des bénévoles des associations qui participeraient à mettre en lien les différentes personnes sur ces sujets : un besoin d'une personne de se débarrasser d'un objet, un besoin d'une autre d'en acquérir pour un coût modique et en respectant encore mieux notre environnement.

Il y a également le surcyclage qui consiste à transformer les objets pour leur donner plus de valeur, à partir de matériaux textiles, par exemple, pour faire de nouveaux vêtements.

Là encore de nombreuses associations vaudaises peuvent servir de point d'appui. On peut penser, par exemple, à Revivons plus, et à tous les ateliers de couture de notre ville. Il y a donc un champ des possibles qui est très vaste.

Voici donc plusieurs pistes concrètes de nouvelles actions réalistes et positives qui peuvent

améliorer la protection de notre environnement pour tous les Vaudais et leur apporter davantage de valeur solidaire à chacune et à chacun.

Je vous remercie de votre attention.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Marion. La parole est à Mme Bertin qui a demandé un temps de parole.

Mme BERTIN.- Comme d'habitude, c'est avec retard que nous avons le rapport de la gestion des déchets de la Métropole, puisqu'il s'agit de celui de l'année 2021, il ne faut pas être pressé.

J'ai essayé de reprendre en détail ce qui concerne la Ville - j'aurais aimé avoir un focus plus important sur Vaulx-en-Velin. Les résultats de tri et de valorisation sont mauvais, nous le savions déjà mais c'est confirmé, avec la particularité que nous n'avons pas le chiffre exact de notre contre-performance qui ne date pas d'aujourd'hui. Il serait bien que nous ayons ces éléments parce que si nous voulons nous améliorer il faut que nous sachions où appuyer. C'est dommage que nous en soyons toujours là après neuf ans.

La grande nouveauté de la Métropole en 2021, qui est un point positif, est la mise en place des points de collecte de déchets alimentaires, par exemple à Lyon 7^e. Deux ans plus tard, il n'y en a pas à Vaulx-en-Velin, c'est dommage, on aurait pu se battre pour être territoire test, on aurait ainsi pu avancer.

Sur ce sujet, nous pouvons effectivement faire des choses. Une dizaine d'actions spécifiques ont été développées, mais rien à Vaulx-en-Velin hormis le relais sapins, mis en place depuis des années qui fonctionne extrêmement bien ; nous pourrions développer d'autres actions. Telles qu'éviter le gaspillage alimentaire dans les écoles, cela a été fait dans 20 collèges de la Métropole, qu'avons-nous fait ? Je n'en ai trouvé aucun.

Concernant le détail des parties financière et traitement des déchets, nous ne pouvons rien dire de spécial puisqu'elles sont globalisées à l'échelle de la Métropole.

J'ai également quelques idées en complément de celles de Richard Marion :

- Développer une formation en porte à porte des Vaudais au vu de nos difficultés pour trier, cela devrait être la priorité d'expliquer, d'avoir un rôle pédagogique. Des actions ont été impulsées par les bailleurs sociaux, en particulier à la Grappinière, j'aimerais savoir si elles fonctionnent. Nous pouvons influencer d'autres bailleurs pour qu'ils agissent de même.
- Impulser la généralisation des changes lavables dans les crèches : en 2021, cela a été fait dans trois établissements mais pas à Vaulx-en-Velin.
- Lancer un projet politique zéro déchet dans les collèges et lycées ;
- Obliger toutes les manifestations vaudaises, qu'elles soient sportives, culturelles ou scolaires à mettre en place un plan de réduction des déchets. On le fait pour tout ce qui est Ad'AP, pourquoi ne pas ajouter une fiche en demandant que la gestion des déchets soit mise en place ou plutôt demander à ces associations quels sont leurs besoins afin que nous leur fournissions des bacs adéquats afin qu'elles puissent trier ;
- Interdire les portions individuelles de nourriture dans les achats municipaux ; si ce n'est pas fait, il faudrait que ce soit le cas ;
- Lutter contre les décharges sauvages, nous continuons à en avoir dans la zone maraîchère de façon récurrente. Il faut arriver à faire quelque chose pour cela.

Je m'adresse aux conseillers métropolitains : faire les indicateurs de suivi ville par ville et thème par thème serait plus utile pour avancer.

Il y a tant à faire, il faut continuer. Merci.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Bertin.

Quelques éléments de réponse :

J'ai pris note, Monsieur Marion, de vos propositions, nous aurons l'occasion d'y réfléchir.

Madame Bertin, vous avez pu voir que les chiffres de Vaulx-en-Velin s'améliorent malgré tout, même s'ils restent plus élevés, nous observons des améliorations sur la qualité des ramassages des déchets ménagers.

Nous demandons également aux associations de travailler sur les questions de tri, notamment lors du forum des associations.

Enfin, les décharges sauvages sont un phénomène national, mais nous sommes toujours autant mobilisés pour les traiter, sanctionner, et pour évidemment nettoyer. Je rappelle que tout cela est introduit dans notre protocole de justice de proximité que mène notamment Mme Lecerf avec le délégué du procureur.

Tels sont quelques éléments suite à vos propositions. Je vous propose de passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la communication du rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole pour l'année 2021.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

8 - RAPPORT 2021 SUR L'EAU

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Véronique **STAGNOLI** ; Charazède **GAHROURI** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Frédéric **KIZILDAG** ; David **LAÏB** ; Richard **MARION** ; Ange **VIDAL** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Matthieu **FISCHER** donne pouvoir à Nassima **KAOUAH** ; Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Abdoulaye **SOW** ; Dehbia **DJERBIB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**

Absent(e) :

Bernard **RIAS** ; Christine **JACOB** ; Nacera **ALLEM** ; Nordine **GASMI** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du décret du 6 mai 1995, relatif au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, le rapport annuel pour l'année 2021 a été établi par la Métropole qui a la compétence de la gestion de l'eau et de son assainissement. Depuis le 1^{er} janvier 2023, une régie publique de l'eau assure la gestion de l'alimentation en eau potable.

Ce rapport a été présenté en Conseil métropolitain, du 25 novembre 2022, en voici, les principaux éléments.

I - Le service public de production et de distribution de l'eau potable

1° - L'exploitation du service public d'eau potable :

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Métropole en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage du service, ainsi que de la gestion du service délégué, au cours de l'année 2021, par les exploitants pour son compte et sous son contrôle.

Le contrat de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable a pris effet le 3 février 2015 avec le prestataire Eau du Grand Lyon.

Au 1er janvier 2022, le prix du mètre cube d'eau potable payé par l'usager, comprenant une part Métropole et une part délégataire pour l'abonnement et pour la consommation, s'établit à 1,7624 € HT par mètre cube (prélèvements pour tous organismes compris).

Ainsi, sur la base de la consommation semestrielle moyenne d'un ménage de 60 m³, la part eau potable de la facture semestrielle de référence s'élève, abonnement et tous prélèvements pour tous organismes compris, à 111,56 € TTC (TVA à 5,5 % sur l'ensemble des postes).

2° - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe des eaux

En 2021, la Métropole a réalisé pour 16,233 M€ HT d'études et de travaux. L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse a financé ces travaux au titre de subventions dans le domaine de l'eau potable à hauteur de 1,407 M€, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a versé 250 000 € dans le cadre du dévoiement de réseau cours Charlemagne (Lyon 2^{ème}). En outre, dans le cadre de ses obligations contractuelles, le

délégataire Eau du Grand Lyon a dépensé 18,123 M€ HT. Ainsi, ce sont 34,356 M€ HT d'investissements réalisés par la Métropole et son délégataire sur l'année 2021.

II - Le service public d'assainissement collectif

1° - L'exploitation du service public d'assainissement collectif

Le service public d'assainissement collectif est géré en régie par la Métropole. Il est financé principalement par la redevance d'assainissement prélevée par la Métropole sur chaque mètre cube d'eau en provenance du réseau de distribution d'eau potable ou de toute autre source et rejeté au réseau public d'assainissement collectif.

Au 1er janvier 2022, le taux de la redevance d'assainissement collectif est de 1,0392 € HT par mètre cube. Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 m³, la part variable assainissement de la facture semestrielle de référence s'élève, tous prélèvements pour tous organismes compris, à 81,25 € TTC, soit 1,3542 € TTC par mètre cube (TVA à 10 % sur l'ensemble des postes), la tarification assainissement ne comportant pas de part fixe.

2° - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe de l'assainissement

En 2021, dans le cadre du budget annexe de l'assainissement, la Métropole a réalisé pour 35,769 M€ HT d'investissements, au titre de l'extension et de l'amélioration des réseaux, des stations d'épuration et de relèvement et des raccordements à l'égout public, selon le détail ci-dessous :

- sur les réseaux d'assainissement collectif : 26,389 M€ HT ;
- sur les stations d'épuration : 7,618 M€ HT ;
- sur les diverses études, acquisitions de matériels et véhicules d'exploitation, logiciels techniques (télégestion et systèmes d'information géographiques) : 1,762 M€ HT.

Le rapport de la Métropole sur la qualité et le prix des services publics est consultable sur le site du GrandLyon.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de la communication de ce rapport annuel 2021 concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- J'ai une demande de prise de parole.

(La demande de Mme Bertin est retirée.)

Je vous propose donc de prendre acte de cette communication.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la communication de ce rapport annuel 2021 concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Suffrages exprimés	34	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

9 - INSTALLATION D'UNE STATION DE MESURE DU NIVEAU SONORE DU TRAFIC AÉRIEN DE L'AÉRODROME DE LYON-BRON SUR LE TOIT DE LA BIBLIOTHÈQUE CHASSINE

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOU**M ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Véronique **STAGNOLI** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Frédéric **KIZILDAG** ; David **LAÏB** ; Richard **MARION** ; Ange **VIDAL** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Matthieu **FISCHER** donne pouvoir à Nassima **KAOUAH** ; Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Abdoulaye **SOW** ; Dehbia **DJERBIB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**

Absent(e) :

Bernard **RIAS** ; Nacera **ALLEM** ; Nordine **GASMI** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame KAOUAH

Mesdames, Messieurs,

Depuis trois ans, la ville de Vaulx-en-Velin fait partie de la commission mise en place par les services de l'Etat et l'aérodrome de Bron. Bien que la commune ne dispose que d'une voix consultative, la municipalité a fortement œuvré aux côtés des associations et collectifs d'usagers afin que soit mise en place une charte de l'environnement de l'aérodrome qui soit la plus contraignante possible pour les opérateurs d'aviation.

Il faut également rappeler qu'en novembre 2022, le conseil municipal avait formulé un avis défavorable au projet de révision du Plan de Servitudes Aéronautiques de cet aérodrome, notamment en raison d'un possible accroissement de la zone exposée au bruit.

Afin de protéger les vaudaises et les vaudais des nuisances engendrées par le survol de la commune, plusieurs dispositifs d'encadrement, de contrôle et de mesure ont été mis en place.

Ainsi, l'aérodrome dispose d'une médiatrice que les habitants peuvent solliciter et rencontrer comme ce fut le cas le 14 décembre dernier avec les habitants du Sud de la commune ou encore la mise en place du monitoring des trajectoires et des survols. Il permettra de vérifier la réalité des sanctions prises à l'endroit des compagnies ne respectant pas la réglementation.

En complément, un protocole de mesure du bruit de l'aviation d'affaire, de loisirs ou sanitaire doit permettre réguler l'activité bruyante pour les riverains qui habitent à proximité de l'aérodrome.

Aéroports de Lyon S.A., concessionnaire de l'aérodrome Lyon-Bron propose aux communes riveraines d'accueillir sur leur territoire, une station de mesure de bruit du trafic aérien.

Cette station est spécialement conçue pour la surveillance du bruit des aéronefs. Elle est destinée à fonctionner de manière autonome en extérieur et à fournir des données de mesure en temps réel particulièrement fiables. Elle ne nécessite que peu de maintenance au cours de sa longue durée de vie. Elle est composée d'un mât de deux mètres de haut et d'une valise technique fixée au sol. La station communique ses résultats par GSM.

Pour le territoire de Vaulx-en-Velin, nous avons souhaité que cette station de mesure soit positionnée sur le toit de la Bibliothèque Chassine, située dans l'axe de la piste.

En contrepartie de la mise à disposition à titre gratuit de cet espace, le concessionnaire s'engage à communiquer régulièrement à la commune une synthèse des résultats des mesures effectuées par le capteur.

Chaque année, les mesures prises seront communiquées au Conseil Municipal ainsi qu'aux habitants qui en feront la demande notamment les conseils de quartier du Sud.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser l'installation d'une station de mesure de bruit sur le toit de la Bibliothèque Chassine et à autoriser Madame la Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec Aéroports de Lyon S.A. ci jointe en annexe.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Kaouah.

J'ai une demande d'intervention de Mme Bertin.

Mme BERTIN.- La bibliothèque Chassine n'est pas située dans l'axe de la piste, elle passe à 350 m, s'il est encore possible de changer, il faudrait plutôt la positionner sur l'Artistorium si vous voulez avoir de meilleures mesures.

Je ferai juste une remarque sur le « bruit » des aéroports : 60 % des nuisances proviennent des pistes. Une commission consultative de l'environnement travaille sur des projets qui essaient de réduire ces nuisances, l'un de ces projets a permis le financement d'un avion électrique afin qu'il soit testé par les différents clubs et qu'à terme tous les tours de piste pour l'apprentissage des pilotes soient faits sur cet avion électrique qui ne fait pas de bruit. Les villes de Bron, Saint-Priest et Décines l'ont cofinancé, j'ai été très surprise que Vaulx-en-Velin ne le fasse pas. On ne peut pas se plaindre des nuisances produites par les avions si on ne participe pas à des projets qui peuvent réduire de façon drastique 30 % de ces nuisances, parce que ce sont des tours de piste.

Vous signez les permis, mais si vous ne voulez pas que de nouveaux projets se construisent dans l'axe de l'aéroport, cela ne peut pas être compatible.

C'était juste ce que je voulais dire pour conclure mon propos. Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci. Monsieur Gomez pour le groupe Socialistes et Républicains.

M. GOMEZ.- Quelques mots sur le sujet, pas tant sur celui de l'antenne placée pour répondre à l'intérêt sur le périmètre du plan d'exposition aux bruits et pour savoir si, dans le cadre de l'actuel PEB (Plan d'exposition au bruit), il y a, par rapport aux réglementations légales, possibilité d'obtenir un certain nombre de règles qui permettraient soit de limiter les constructions soit de les encadrer avec des contraintes supplémentaires pour les constructeurs. C'est tout l'intérêt du choix de ce lieu, sans quoi nous serions soumis à l'application de la loi.

Pour le reste, je l'ai déjà expliqué lors du conseil municipal de novembre dernier, lors de l'avis sur la révision de la charte environnementale de l'aéroport de Lyon Bron, nous avons un aéroport qui a été rattrapé par la croissance urbaine mais surtout par l'augmentation de son rôle d'aéroport d'affaires et de son rôle d'aéroport sanitaire en raison de la proximité des hôpitaux. Il y a donc une augmentation du trafic mais également des désagréments qui l'accompagnent pour les Vaudaises et les Vaudais, non seulement en termes de nuisances sonores mais aussi en termes de pollution.

Je ne reviendrai pas sur le rendez-vous manqué lors de la négociation de la charte environnementale en 2012-2013 lorsque certains avaient préféré protester plutôt qu'agir en signant une pétition plutôt qu'en étant aux réunions de révision de cette charte. Les responsables ne sont plus autour de la table, il ne s'agit pas de refaire le débat à la place mais plutôt de redire ce qui a été fait depuis 2014, notamment par Matthieu Fischer. Je ne rentrerai pas dans les détails puisqu'un élu d'opposition, au conseil municipal de novembre 2022, avait fait la liste de tous les progrès qui avaient été obtenus depuis.

Il reste d'autres actions à mener notamment sur les vols en face nord, puisque ce sont ceux qui ont été (*inaudible*) dans l'enquête publique de 2013, qui sont ceux qui causent des nuisances sonores sur la Ville : la recherche à une alternative aux vols Piaggio tout en maintenant la nécessité des vols sanitaires ou les limitations et l'encadrement des vols privés ou des tours de piste en distinguant, c'est aussi une réalité, les communes qui ont fait le choix du financement parce qu'elles sont en zone immédiate de PEB alors que Vaulx-en-Velin est en zone éloignée.

Il faut continuer ce travail, c'est à quoi contribue cette délibération, en donnant un outil qui permettra d'objectiver ce qui est aujourd'hui avant tout empirique, et de savoir quelles seront les nouvelles procédures qui pourraient être demandées en termes de droit à construire ou de

limitation de ce droit à construire. Cette antenne est donc un outil d'objectivation, un outil utile qui permettra de continuer à avancer pour amener aux Vaudaises et aux Vaudais le calme auquel ils aspirent et auquel ils ont droit.

Nous sommes et resterons dans cette action volontariste et vigilante pour continuer à acter des avancées dans l'intérêt des Vaudaises et des Vaudais.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Gomez pour ces précisions.

Il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser l'installation d'une station de mesure de bruit sur le toit de la Bibliothèque Chassine et à autoriser Madame la Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec Aéroports de Lyon S.A. ci jointe en annexe.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

10 - GRATUITÉ POUR MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES - JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2023

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOU** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Véronique **STAGNOLI** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Frédéric **KIZILDAG** ; David **LAÏB** ; Richard **MARION** ; Ange **VIDAL** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Matthieu **FISCHER** donne pouvoir à Nassima **KAOUAH** ; Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Abdoulaye **SOW** ; Dehbia **DJERBIB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**

Absent(e) :

Antoinette **ATTO** ; Bernard **RIAS** ; Nacera **ALLEM** ; Nordine **GASMI** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Planétarium participe à la quarantième édition des Journées européennes du patrimoine qui aura lieu les samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023 sur le thème « Patrimoine vivant ».

Dans l'espace métropolitain lyonnais, c'est autour de la thématique « la ville des lumières comme vous ne l'avez jamais vu » qui a été choisi.

Le « Patrimoine Vivant » désigne les pratiques, les expressions, les connaissances et les savoir-faire transmis d'une génération à l'autre qui sont recréés en permanence comme les chants, les danses, les rituels, les fêtes, les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel ou encore les connaissances liées à la nature et l'univers.

Chacun de nous fait vivre un certain nombre de ces patrimoines vivants qui lui ont été transmis par sa famille ou au gré de ses interactions sociales et culturelles. Ces pratiques sont parfois associées à des objets, des paysages ou des monuments. Le patrimoine vivant leur donne alors sens.

La Convention Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel apporte une reconnaissance internationale à ces pratiques communes, qui manifestent la diversité culturelle. Cet instrument vise à transmettre le patrimoine vivant aux générations futures, sans le figer, par des actions de sauvegarde contribuant à un développement durable. Ce thème coïncidera avec le 20e anniversaire de la convention sur le patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'Unesco.

Événement culturel incontournable de la rentrée, les **Journées européennes du patrimoine** témoignent depuis 1984 de l'intérêt du public pour son histoire. 17 000 monuments s'animent chaque année grâce aux initiatives publiques et privées. Ces journées sont l'occasion d'aller à la rencontre de ces passionnés, bénévoles ou professionnels, qui œuvrent au quotidien pour la reconnaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

De tous temps, le ciel nocturne a été une source d'inspiration et de fascination pour toutes les cultures. L'observation du ciel étoilé a forgé des représentations relevant à la fois du champ culturel et de celui de la science. A ce titre, le ciel étoilé est considéré comme un patrimoine à part entière, commun, à l'ensemble de l'humanité.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- accorder la gratuité des entrées au Planétarium le samedi 16 septembre 2023 pour l'ensemble des activités proposées lors de cette édition des Journées européennes du Patrimoine (la programmation du Planétarium est détaillée dans l'annexe).

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- J'ai une demande d'intervention.

Mme VIDAL.- Parler du patrimoine vaudais, c'est ne pas oublier notre histoire, une histoire ouvrière, paysanne, avec les grandes transformations urbaines dans les années 70. Ce patrimoine mis en avant aujourd'hui met également en lumière l'histoire des maires de notre commune : maires ouvriers, paysans, communistes n'en déplaie à certains d'entre vous.

La transformation urbaine de notre ville, parfois imposée par l'État, a été menée pour le bien des habitants et des nouveaux habitants de la ZUP. C'est sans compter la ténacité des maires communistes qui se sont battus pour obtenir, en plus des logements imposés, les écoles, la piscine, de belles salles municipales comme la salle Victor Jara, salle vivante, ou encore les Amphis, les 5C - où pour le premier spectacle les jeunes Vaudais ont pu voir un chanteur en vogue pour l'époque, la salle était pleine - sans oublier le Planétarium et l'hôtel de ville.

Parler de notre patrimoine sans parler des majorités communistes, ouvrières, d'Union de la gauche, est une hérésie sans parler de votre réécriture de l'histoire, parfois. Ne soyez pas heurtés par mes propos, mais lorsqu'une des élus de la majorité se targue publiquement d'avoir chassé les communistes de la ville, il serait bon qu'elle se rappelle que les communistes et l'Union de la gauche sont encore partout dans la ville, ne lui en déplaie.

Mais revenons à notre délibération, comment pourrais-je être contre cette gratuité ? Pour une fois que l'on parle de gratuité dans ce conseil, d'autant plus que toutes les activités proposées se dérouleront au planétarium qui a un déficit chronique, comme toutes les structures de culture, qu'elles soient culturelles, artistiques ou scientifiques. Gageons que cela donnera l'envie de revenir dans notre ville accueillante pour la Fêtes de la science au planétarium qui se déroulera le mois suivant et qui, d'année en année, perd en fréquentation pour en grande majorité un public d'initiés et non plus pour le plus grand nombre. Donc, oui, je voterai cette délibération.

Merci.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Vidal. Rassurez-vous, nous ne voulons chasser personne de nulle part. Nous assumons toute l'histoire, c'est la force de notre majorité. Comme chacun doit accepter le présent tel qu'il est, nous assumons l'histoire de la ville.

Le planétarium n'est pas en déficit chronique, simplement comme toute structure culturelle il faut une subvention d'équilibre parce que nous ne faisons pas des tarifs à la hauteur des dépenses, sinon personne ne pourrait aller au planétarium. C'est un choix de toutes les structures culturelles. Il ne faudrait pas donner le sentiment qu'il ne fonctionne pas alors que les visiteurs sont au rendez-vous.

Sur l'essentiel, je pense que vous êtes d'accord avec les Journées européennes du patrimoine. Je vous propose que nous passions au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'accorder la gratuité des entrées au Planétarium le samedi 16 septembre 2023 pour l'ensemble des activités proposées lors de cette édition des Journées européennes du Patrimoine (la programmation du Planétarium est détaillée dans l'annexe).

Suffrages exprimés	34	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGE ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Je propose que Mme Mostefaoui présente les deux dernières délibérations de façon successive, puis j'ouvrirai le débat.

11 - CONVENTIONS 2023 PLAN DE LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOU** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Véronique **STAGNOLI** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Frédéric **KIZILDAG** ; David **LAÏB** ; Richard **MARION** ; Ange **VIDAL** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Matthieu **FISCHER** donne pouvoir à Nassima **KAOUAH** ; Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Abdoulaye **SOW** ; Dehbia **DJERBIB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**

Absent(e) :

Bernard **RIAS** ; Nacera **ALLEM** ; Nordine **GASMI** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI** ; Christine **BERTIN**

Rapport de Madame MOSTEFAOUI

Mesdames, Messieurs,

Le 29 octobre 2014, la Ville de Vaulx-en-Velin a signé un Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Afin de répondre aux enjeux présents, ce plan d'actions a été actualisé le 16 mars dernier.

Les différents axes du Plan de lutte sont les suivants :

- Axe 1 – Le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;
- Axe 2 – Sensibiliser, former et outiller les acteurs associatifs et institutionnels du territoire ;
- Axe 3 – Favoriser l'accès aux droits des victimes ;
- Axe 4 – Transmettre l'Histoire et faire mémoire commune ;
- Axe 5 – Susciter et accompagner l'engagement citoyen ;
- Axe 6 – Rendre effective l'égalité femmes-hommes ;
- Axe 7 – Prévenir et agir contre toutes les discriminations
 - envers les personnes selon leur origine, en raison de l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une religion, une ethnie, une Nation ou une prétendue race ;
 - envers les personnes LGBT+ ;
 - envers les personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre-là, la Ville de Vaulx-en-Velin s'engage aux côtés d'associations et d'institutions particulièrement dynamiques. La Ville a en effet la volonté de développer et de renforcer des partenariats avec des acteurs locaux et nationaux qui, par leurs actions et leurs champs de compétences respectifs, œuvrent de manière complémentaire pour répondre à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Ainsi, pour le faire vivre, des conventions de partenariat sont mises en place avec des associations et des institutions reconnues pour leurs combats sur ces thématiques ainsi que des associations structurantes du territoire.

Cette délibération a pour objet la validation des conventions de partenariat avec l'association Campus Marianne et la Maison d'Izieu. Le contenu détaillé desdites conventions est présenté en annexe de la délibération, les principaux éléments étant les suivants :

Campus Marianne

Par des actions de formation originales, l'association contribue à la formation de la conscience citoyenne, la connaissance des institutions nationales et de leur fonctionnement pratique, la compréhension de l'esprit de notre République et de développer dans ce domaine des méthodes d'animation et des programmes pédagogiques originaux.

Cette année, l'association Campus Marianne poursuivra son action « Scier les barreaux de sa tête » auprès des jeunes de la Mission Locale à travers des ateliers qui visent principalement à :

- accompagner les jeunes en échec scolaire et les lycéens à l'intégration sociale ;
- travailler sur l'employabilité de ces jeunes ;
- favoriser l'intégration à la communauté nationale.

Association de la Maison d'Izieu – Mémorial des enfants juifs exterminés

Lieu d'histoire et de mémoire des enfants dans la Shoah, la Maison d'Izieu est devenue un lieu de référence pour combattre toute forme de discriminations et un lieu de réflexion sur le crime contre l'humanité. L'association souhaite rester un lieu de réflexion sur la notion d'humanité et le respect des différences dans un esprit laïc et républicain.

Dans le cadre du Plan de lutte, la Maison d'Izieu proposera en 2023 :

- la mise en place d'actions de sensibilisation, à la demande de la collectivité, à travers de la visite du Site-mémorial et l'organisation d'ateliers thématiques ;
- l'organisation d'un séjour pour des jeunes vaudais dont l'objectif serait de leur faire découvrir le site et ses alentours, ses enjeux passés, actuels et à venir, et de les relier à leur propre parcours de vie.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à signer les conventions de partenariat jointes au présent rapport.

12 - APPEL À PROJETS 2023 PLAN DE LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOU**M ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Véronique **STAGNOLI** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Frédéric **KIZILDAG** ; David **LAÏB** ; Richard **MARION** ; Ange **VIDAL** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Matthieu **FISCHER** donne pouvoir à Nassima **KAOUAH** ; Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Abdoulaye **SOW** ; Dehbia **DJERBIB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**

Absent(e) :

Bernard **RIAS** ; Nacera **ALLEM** ; Nordine **GASMI** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI** ; Christine **BERTIN**

Rapport de Madame MOSTEFAOUI

Mesdames, Messieurs,

Le 29 octobre 2014, la ville de Vaulx-en-Velin a lancé un ambitieux Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Afin de répondre aux enjeux actuels, un travail d'actualisation a été réalisé avec différents partenaires institutionnels et associatifs. Ainsi, jeudi 16 mars 2023, la Ville et ses partenaires ont renouvelé leur engagement et ont réaffirmé leur souhait de travailler ensemble, aux côtés des Vaudaises et des Vaudais, autour de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ; ils ont pour cela établi des objectifs communs.

Ce plan actualisé réaffirme les sept axes qui avaient été identifiés en 2014, en allant plus loin dans les engagements. L'axe « Prévenir et agir contre toutes les discriminations » est affiné avec des priorités identifiées, prenant en compte le bilan du Défenseur des droits et les retours des habitants ainsi que des partenaires associatifs.

Les sept axes sont suivants :

- Axe 1 : Le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- Axe 2 : Sensibiliser, former et outiller les acteurs associatifs et institutionnels du territoire ;
- Axe 3 : Favoriser l'accès aux droits des victimes ;
- Axe 4 : Transmettre l'Histoire et faire mémoire commune ;
- Axe 5 : Susciter et accompagner l'engagement citoyen ;
- Axe 6 : Rendre effective l'égalité femmes-hommes ;
- Axe 7 : Prévenir et agir contre toutes les discriminations :
 - envers les personnes en raison de leur appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une religion, une ethnie, une Nation ou une prétendue race ;
 - envers les personnes LGBT+ ;
 - envers les personnes en situation de handicap.

Les projets éligibles dans le cadre de cet appel à projets doivent s'inscrire dans l'un de ces sept axes.

Cet appel à projets bénéficie d'une enveloppe totale de 30 000€ (15 000€ de la ville de Vaulx-en-Velin, 15 000€ de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans le cadre de la Politique de la Ville). Les subventions sont limitées à 2 000€ par projet.

Cette délibération présente six projets.

L'innovation, l'engagement et le développement d'actions sur le territoire en lien avec les habitants ont été les critères de sélection des projets retenus, dont vous trouverez la liste ci-dessous :

<u>Porteur du projet</u>	<u>Axe(s)</u>	<u>Description du projet</u>	<u>Montant</u>
Association Amitié Afrique France Internationale (AMAFI)	Axe 1 Axe 4 Axe 5	<i>Regards croisés sur le 8 mai 1945</i> Afin de sensibiliser le plus grand nombre à la participation des hommes issus des colonies dans leur soutien à la France, l'AMAFI souhaite : - proposer des visites mémorielles (visite du Tata Sénégalais de Chasselay et de la nécropole de Croix Luizet), - organiser une table-ronde autour du 8 mai 1945, - présenter une exposition « <i>Des libertés à l'égalité</i> ».	2 000€
Canopée Formation	Axe 1 Axe 5 Axe 6	<i>Les Résistants vaudais</i> Ce projet citoyen a pour but de retracer, à travers un documentaire, l'histoire de Maurice Luya, résistant de Vaulx-en-Velin. Ce travail sera réalisé par un groupe de jeunes vaudaises et vaudais. Pour nourrir leur réflexion et enrichir leurs connaissances, Canopée Formation souhaite les accompagner dans le Vercors, haut fief de la Résistance française, pour une visite des « <i>Chemins de la liberté</i> » ; lors de ce séjour, seront également proposés des ateliers autour de la mémoire et de la citoyenneté.	2 000€
Jeunesse Art Culture Sport et Mémoire	Axe 1 Axe 4 Axe 5	<i>Respect, Libertés et Dignité humaine</i> Dans le cadre des Journées Régionales pour le Respect, les Libertés et la Dignité Humaine, le Collectif « <i>Des routes de l'esclavage à nos jours</i> » a pour objectif d'organiser une table-ronde à destination des Vaudais, Vaudaises et habitants de la Métropole autour de l'esclavage, des génocides et des traites humaines.	1 350€
Lila Sadji	Axe 1 Axe 4 Axe 5	<i>Mémoire au cœur de la Cité</i> À l'automne, avec le Collectif « <i>Des routes de l'esclavage à nos jours</i> », l'association Lila Sadji prépare une journée articulée autour : - d'une exposition, - du spectacle « <i>Fòs a kaz la</i> », - d'un temps de rencontre et de débat sur les notions d'exil et de mémoire.	2 000€
Lyon Outre-Mer	Axe 4 Axe 5	<i>Mémoires de la traite de l'esclavage et de leurs abolitions</i> Afin d'engager une réflexion générale sur l'ensemble de la mémoire de l'esclavage,	2 000€

		longtemps refoulée, pour la faire entrer dans notre histoire, l'association envisage de mettre en place à partir du 10 mai – Journée nationale des mémoires de la traite de l'esclavage et de leurs abolitions – un cycle de rencontres, notamment une conférence et un spectacle vivant.	
Radio Salam	Axe 1 Axe 3 Axe 6 Axe 7	<i>Faire face aux violences</i> À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes – le 25 novembre – et de la Semaine de l'Égalité vaudoise, l'association proposera un programme radiophonique spécial autour des questions d'égalité femmes/hommes et de la lutte contre les violences.	1 300€

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le versement des subventions présentées dans le présent rapport.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Mostefaoui.

J'ai une demande de parole de M. Marion.

M. MARION.- En introduction, je trouve dommage que l'on ait opposé, il y a quelques minutes, le travail technique de bureau et la mobilisation citoyenne.

Cette délibération nous donne l'occasion de mesurer à quel point le travail citoyen, dans toute son ampleur, que ce soit des manifestations, diverses mobilisations ou, ici, le travail associatif, est essentiel. Je salue en particulier toutes les associations qui se mobilisent pour ce plan de lutte contre les discriminations, mais je sais que d'autres associations qui ne sont pas forcément dans le plan de lutte portent aussi des actions sur le sujet. Je salue plus largement toutes les personnes qui contribuent à enrichir ce plan ; nous avons eu beaucoup de discussions, ici, sur ce qu'il convenait d'ajouter à ce plan. Nous avons été plusieurs, notamment ma collègue Ange Vidal et moi-même, à porter la demande que les discriminations dont souffrent les personnes LGBT+ soient intégrées désormais, c'est le cas, nous nous en réjouissons. Nous avons aussi été plusieurs à porter la demande que la lutte contre l'islamophobie soit également intégrée, c'est un point sur lequel nous devons continuer à travailler pour que cela puisse devenir pleinement une réalité.

La lutte contre toutes ces discriminations, sujet complexe s'il en est : nous nous accorderons toutes et tous à reconnaître que personne n'est parfait et que tout le monde porte une part des discriminations de la société, c'est pourquoi nous avons besoin de mener ce travail. Les discriminations, comme les préjugés, sont à la fois celles des autres et les siennes. Nous avons donc besoin d'un double travail, c'est-à-dire se défendre face aux discriminations des autres mais aussi prévenir les discriminations et préjugés que nous pouvons avoir, y compris parfois simplement en laissant dire. Je dis cela parce que, au regard des actions présentées ici, nous voyons beaucoup d'actions qui viennent équiper les habitantes et habitants de notre ville, en particulier les jeunes, c'est bien normal et c'est essentiel pour faire face aux discriminations dont ils font l'objet, mais former les adultes de demain, c'est aussi les mettre en garde contre les discriminations dont ils pourraient se faire porteuses ou porteurs, même involontairement.

Je propose de renforcer cet axe en demandant à toutes les associations qui reçoivent des financements de travailler sur ces deux volets, à la fois les discriminations que l'on porte et celles que l'on subit, parce que souvent tout cela va ensemble.

On pourrait d'ailleurs proposer que tous les élus suivent un parcours de lutte contre les discriminations, une formation qui serait obligatoirement proposée à chaque élu et pourquoi pas à chaque agent municipal.

Voici deux nouvelles propositions des citoyens et citoyennes écologistes vaudais de leur élu.

Je vous remercie de votre attention.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Marion.

Simplement une remarque sur le travail technique de bureau et la mobilisation citoyenne, je ne considère pas, lorsque je me mobilise avec les élus, pour obtenir des financements pour la Ville que je fais un travail de bureau, j'assure simplement ma fonction d'élue. Je n'oppose pas les mobilisations citoyennes, j'ai simplement dit que les élus ont pour rôle de se mobiliser. Leur mobilisation permet des avancées que ne permettent pas toujours, hélas, les mobilisations citoyennes. Je voudrais apporter cette rectification pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension sur mes propos.

Je suis ravie que le plan de lutte que vous n'avez jamais voté vous convienne enfin, parce qu'il a toujours contenu des éléments de lutte contre toutes les formes de discrimination et a toujours intégré comme principe le fait qu'il n'y ait pas de discrimination liée à la religion, réelle ou supposée, l'ethnie, réelle ou supposée, et on ne parle pas de race puisque cela n'existe pas. Je suis enfin contente que, finalement, vous l'ayez lu. Je suis obligée de le dire, Monsieur Marion, parce que vous lui trouvez les vertus qu'il a toujours eues.

Nous allons continuer à travailler sur la question de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, parce qu'il n'y a pas que le sujet des discriminations. Il faudrait peut-être que vous intégriez tous les mots du plan de lutte parce qu'ils sont importants et que tous ont été pesés. C'est bien contre tous ces phénomènes que nous luttons, racisme, antisémitisme et discriminations, c'est la raison pour laquelle nous avons des actions pour tous les habitants, et les élus sont évidemment concernés. Vous êtes le bienvenu dans toutes les actions et vous pouvez solliciter une formation, ce que font les élus de la majorité qui sont en formation sur ces questions. Je n'oblige personne à suivre une formation sur ce plan, surtout quand ladite personne ne l'a pas voté, mais à partir du moment où vous le votez et que vous voulez une formation, vous l'aurez aussi, Monsieur Marion, à l'instar de tous les autres élus et des habitants de la ville qui sont associés. La force de notre plan, voyez-vous, est d'y avoir intégré les habitants et de ne pas être resté en surplomb en disant que nous avons seuls les réponses, sachant que nous devons construire ensemble les meilleures façons de porter ces sujets dans un moment aussi difficile dans notre pays et de crispation, nous l'avons déjà rappelé.

C'était la seule demande de parole d'intervention, puisque l'UVI n'est pas présente.

Je propose de mettre successivement ces deux délibérations aux voix. La première porte sur les conventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions de partenariat jointes au présent rapport.

Suffrages exprimés	34	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Monique

		MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Je vous remercie. Nous allons maintenant voter l'appel à projets.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le versement des subventions présentées dans le présent rapport.

Suffrages exprimés	34	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Richard MARION ; Ange VIDAL ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2023

Mme GEOFFROY.- Nous n'avons pas adopté le procès-verbal du conseil municipal du 30 mars dernier. Avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ?

Je vous propose de le mettre aux voix.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

Mme GEOFFROY.- M. Marion nous a fait parvenir une question orale mais au cœur du week-end, dans un délai trop court pour apporter une réponse, mais elle sera à l'ordre du jour du conseil municipal du mois de septembre entièrement dédié à la question du Mas du taureau. Cette question portant sur ce sujet, ce sera l'occasion pour nous de la travailler.

Je vous souhaite le meilleur été possible à toutes et à tous. Nous restons évidemment tous mobilisés pour qu'il soit le meilleur possible.




Pour celles et ceux qui prennent des vacances, passez de bonnes vacances.

Nous nous retrouvons à la rentrée, merci.

La séance est clôturée à 21h18.

Procès verbal adopté à la séance du 21 septembre 2023

A Vaulx-en-Velin le 21 septembre 2023.

<p>La Maire</p>   <p>Hélène GEOFFROY</p>	<p>Le secrétaire</p>  <p>Pierre DUSSURGEY</p>
--	---